



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation

Et

Concours 3^{ème} voie de recrutement des conseillers principaux d'éducation

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Yves DELÉCLUSE

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

SOMMAIRE

Remerciements	2
1. Les épreuves et les attendus du concours	3
1.1. Les épreuves d’admissibilité.....	3
1.2. Les épreuves d’admission.....	4
1.3. Les attendus généraux	6
2. Bilan général des épreuves	7
2.1. Composition du jury	7
2.2. Les statistiques générales.....	8
2.3. Profil des lauréats.....	9
3. Les épreuves d’admissibilité de la session 2022	10
3.1. L’épreuve 1 : composition	10
3.1.1. <i>Le sujet</i>	10
3.1.2. <i>Quelques pistes pour le traitement du sujet</i>	11
3.1.3. <i>Quelques points de vigilance</i>	13
3.1.4. <i>Observations des correcteurs</i>	13
3.1.5. <i>Quelques conseils aux candidats</i>	15
3.2. L’épreuve 2 : analyse d’une situation éducative.....	15
3.2.1. <i>Le sujet</i>	15
3.2.2. <i>Éléments de correction</i>	16
3.2.3. <i>Conseils aux candidats : remarques issues de la correction</i>	19
4. Les épreuves d’admission de la session 2022	20
4.1. Première épreuve : épreuve à partir d’un sujet et d’un dossier remis par le jury.....	20
4.1.1. <i>Deux exemples de sujet</i>	20
4.1.2. <i>Observations des interrogateurs et conseils aux candidats</i>	21
4.2. Deuxième épreuve : épreuve d’entretien	25
4.2.1. <i>Quelques exemples de mises en situation proposées par le jury</i>	25
4.2.2. <i>Observations des interrogateurs et conseils aux candidats</i>	25
Annexe 1 – Sujet de l’épreuve « composition »	30
Annexe 2 - Sujet de l’épreuve « analyse d’une situation éducative »	31
Annexe 3 - Bibliographie indicative – session 2023	32

Remerciements

Outre l'augmentation notable du nombre de postes offerts (570) et l'ouverture en parallèle d'un concours 3^{ème} voie, la session 2022 du concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation (CPE) a été marquée par la mise en place de nouvelles dispositions exposées dans l'arrêté du 25 janvier 2021. Ces évolutions, tant au niveau des épreuves d'admissibilité que des épreuves d'admission, ont nécessité une adaptation de l'organisation et une forte implication des 216 membres du jury pour garantir le bon déroulement du processus et la qualité finale des lauréats.

Je tiens à remercier l'ensemble des membres du jury, à souligner leur professionnalisme, leur sens du service public et leur attention permanente pour que chaque candidat bénéficie des conditions optimales de passation : exigence au regard des attendus institutionnels, bienveillance et souci d'équité ont guidé les travaux de correction et d'interrogation. Le bilan exposé dans le présent rapport – **qui reprend de larges extraits des rapports précédents que les candidats sont invités à consulter avec intérêt** - est le reflet du travail effectué. Il exprime la volonté du jury de mettre à la disposition des futurs candidats des observations et des recommandations issues de l'expérience vécue qui permettront de les accompagner vers la réussite.

La qualité de l'organisation et du déroulement de la session, soulignée par de nombreux participants ou observateurs, est aussi le fruit d'un travail collectif de préparation et de suivi réalisé par le bureau DGRH D3- Priscilla Plateaux qui assure une parfaite régulation des opérations administratives -, les services du rectorat de Bordeaux attentifs à répondre aux besoins du concours - en particulier le bureau DEC 4 dirigé par Béatrice Caravaca -, l'équipe de direction du lycée Toulouse- Lautrec - la proviseure Hélène Bruant- qui veille à une mise à disposition totale de l'établissement pendant la session des épreuves d'admission et l'équipe du directoire dont le savoir-faire éprouvé a été sollicité tout au long de la session : Dominique Charrazac et Thierry Dalmasso, vice-présidents ; Aurore Fitoussi, Bruno Touitou, et Rachid Frihmat, secrétaires généraux ; Dominique Duperray, membre associé à l'encadrement des épreuves d'admission. Que tous soient sincèrement remerciés pour leur remarquable implication.

Enfin, à l'instar de ma prédécesseure, Elisabeth Carrara dont les conseils ont été précieux, je tiens à féliciter tous les lauréats. Ils ont fait la démonstration de leur excellence scientifique, de leur motivation, de leur capacité à se projeter dans leurs futures missions et responsabilités. Au nom du jury, je leur souhaite de trouver beaucoup de satisfactions dans leurs missions en mettant leur enthousiasme et leur créativité au service de la réussite des élèves.

Yves Delécluse
Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Président du jury

1. Les épreuves et les attendus du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation (concours externe, concours externe spécial, concours interne et troisième concours). www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719

Le jury invite les futurs candidats à en prendre connaissance et à lire avec attention le descriptif de chaque épreuve, exposé dans les annexes de l'arrêté et largement cité dans les paragraphes qui suivent (texte en italique). L'analyse de ces cadrages réglementaires permettra de prendre la mesure des spécificités de chaque épreuve et de saisir les principaux attendus qui déterminent les critères d'évaluation.

Le jury attire l'attention des lecteurs sur la spécificité du concours 3^{ème} voie qui ne comprend qu'une seule épreuve d'admissibilité correspondant à la première épreuve d'admissibilité du concours externe (épreuve dite de « composition » – voir ci-dessous).

1.1. Les épreuves d'admissibilité

1^{ère} épreuve : composition.

« L'épreuve permet de vérifier :

- *La maîtrise des connaissances scientifiques en sciences humaines et sciences de l'éducation, en histoire, philosophie et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que dans le domaine des sciences cognitives et des processus d'apprentissage. En outre, le candidat doit faire preuve de sa connaissance du système éducatif et de ses enjeux ainsi que des dispositifs pédagogiques et éducatifs.*
- *La capacité du candidat à mobiliser ses connaissances pour traiter un sujet relatif aux grands enjeux de l'éducation, des évolutions et réformes du système éducatif en analysant notamment leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire, le travail de l'équipe éducative et les rapports des élèves aux apprentissages.*

Durée : quatre heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Toute note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »

L'épreuve consiste en **une dissertation** qui, outre la maîtrise des connaissances énoncées dans l'arrêté, nécessite une maîtrise en termes de forme, de problématisation et de développement.

Concernant les domaines de connaissances, la préparation des candidats doit prendre en compte des attendus qui seront évalués par les correcteurs :

- **Connaissances scientifiques** : le candidat doit faire appel à des références précises ; elles seront mises en relation avec la problématique et apporteront des éclairages sur le sujet et ses enjeux.
- **Connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif** : sans être exhaustif, le candidat devra être en mesure de faire le lien entre le sujet et des enjeux au cœur de l'actualité institutionnelle ; il devra contextualiser le sujet.
- **Connaissances du fonctionnement de l'établissement scolaire** : il s'agit pour le candidat d'envisager des implications au niveau de l'EPL, de développer une réflexion sur les postures, les situations et les pratiques professionnelles.

2^{ème} épreuve : analyse d'une situation éducative

« L'épreuve place le candidat en situation d'élaborer un projet en réponse à l'analyse d'une situation éducative dans un contexte précis. Le sujet prend appui sur un dossier documentaire élaboré par le jury et comportant des documents de nature variée (réglementaire, scientifique, document relatif à un contexte spécifique d'établissement...).

Le candidat doit montrer sa capacité à :

- *exploiter les documents constitutifs du dossier ;*

- *exercer un regard critique ;*
- *élaborer et développer les éléments d'une problématique ;*
- *concevoir et développer un projet structuré et cohérent répondant à la problématique éducative posée par le sujet ;*
- *se positionner au sein d'une équipe pédagogique et éducative.*

Le candidat doit justifier ses choix à partir des éléments tirés de l'analyse du dossier documentaire et en mobilisant ses connaissances, les exposer de manière construite et précise, et démontrer sa capacité à se mettre en situation dans les conditions d'exercice du métier de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu du candidat qu'il mobilise ses connaissances, le cas échéant ses expériences professionnelles et, en particulier celles relatives au contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipes pédagogiques et éducatives, établissement, institution scolaire, société).

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. »

A partir de l'analyse de documents d'origines et de statuts variés, le candidat élabore une proposition voire un projet répondant à une commande précise. **Le sujet comporte en général deux parties :**

- **Une note de synthèse** qui porte sur le dossier documentaire et dans laquelle le candidat doit en priorité mobiliser tous les documents proposés, en sollicitant ses connaissances personnelles de manière mesurée, afin de justifier et d'explicitier ses choix.
- **La rédaction d'un projet** construit, cohérent, réaliste, visant à mobiliser l'équipe vie scolaire ; un apport personnel est attendu qui peut prendre la forme soit d'un appui sur une expérience à l'occasion de stages, des échanges avec des professionnels, des observations, soit de connaissances personnelles : fonctionnement de l'EPL et du système éducatif, de son actualité ; missions du CPE ; références scientifiques, réglementaires etc.

Le sujet permet au jury :

- d'évaluer la capacité du candidat à répondre à une commande précise ;
- de mesurer la pertinence de l'approche qu'a le candidat de la fonction de CPE, en particulier celle de mobilisation de l'équipe vie scolaire, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement ;
- de vérifier les qualités de communication écrite et la capacité à proposer un projet cohérent, clair et compréhensible dans ses finalités et ses modalités de mise en œuvre.

1.2. Les épreuves d'admission

1^{ère} épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury

« L'épreuve prend appui sur un sujet proposé par le jury, accompagné d'un dossier de quatre pages maximum, comportant trois à cinq documents. Ce dossier permet au candidat de dégager une problématique et l'éclaire sur la question de politique éducative soulevée par le sujet et le contexte de l'établissement.

L'épreuve permet d'évaluer l'aptitude du candidat à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement et à proposer un projet d'actions. Elle évalue aussi sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la formation de l'élève.

Le jury apprécie la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances, sa capacité d'analyse du dossier documentaire et des situations professionnelles qu'il aura observées ou vécues, son aptitude à s'approprier les compétences professionnelles attendues d'un conseiller principal d'éducation telles qu'elles sont définies par le référentiel de formation fixé par l'arrêté du 27 août 2013 susvisé. Le candidat doit également faire la preuve de ses capacités d'écoute et communication.

Le candidat dispose de vingt minutes pour exposer son analyse de la situation professionnelle et proposer un projet de réponse à la problématique soulevée. La forme que devra prendre ce projet est indiquée dans le sujet.

Un matériel informatique est fourni au candidat pour lui permettre d'accéder à internet et d'utiliser toute ressource, complémentaire au dossier, qu'il jugera pertinente. Le jury peut interroger le candidat sur le choix et l'utilisation des ressources ainsi mobilisées.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : vingt minutes ; entretien : quarante minutes). Coefficient 5. »

Le dossier doit être exploité car il oriente le candidat sur l'approche du sujet qu'il devra problématiser et qui ne se limite pas à la place et aux missions du CPE. Cette exploitation doit être complétée par des apports personnels : textes réglementaires, connaissances théoriques etc. Le jury est susceptible d'interroger le candidat sur sa recherche via internet.

La phase d'entretien ne portera pas uniquement sur le rôle du CPE. Le jury qui pourra interroger le candidat sur les éléments du dossier notamment s'il ne l'a pas mobilisé dans son exposé, portera aussi attention à travers son questionnement aux connaissances institutionnelles, l'appréhension et la compréhension des valeurs, à la capacité à se mettre en situation, à exposer dans un langage clair une réflexion et une prise de recul critique.

2^{ème} épreuve d'entretien.

« L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans son futur métier au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;*
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.*

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. »

Les "mises en situation professionnelle" font appel à l'expérience - directe ou indirecte - mais aussi à la capacité de jugement du candidat à propos d'une situation professionnelle que le jury estime délicate et suffisamment complexe. Le candidat est invité à mobiliser sa réflexion et ses connaissances afin de formuler une proposition d'action de nature à répondre au problème qu'il a identifié.

On attend du candidat qu'il s'installe dans un horizon réflexif et pratique, et qu'il soit en mesure tout à la fois :

- d'appréhender avec le réalisme qui convient les situations qui lui sont proposées, de caractériser les difficultés qu'elles contiennent, s'agissant des valeurs ou des éléments institutionnels ou réglementaires mis en jeu ;*

- de porter sur ces situations une appréciation instruite, réfléchie et argumentée, débouchant sur des préconisations précises : que convient-il de faire (ou de ne pas faire) au regard des principes, des valeurs et des règles qui sont celles de la République et du service public en matière d'éducation ?
- d'apporter des réponses qui doivent avoir une portée éducative, en lien avec le métier de CPE en charge de la vie scolaire.

1.3. Les attendus généraux

Un recrutement de cadres « A » de l'éducation nationale

Chaque phase des concours - externe ou 3^{ème} voie - vise à évaluer des connaissances et des compétences spécifiques dont la maîtrise est nécessaire pour assumer les fonctions de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu des candidats :

- **Une qualité de réflexion** : une analyse structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles, des principaux textes réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'EPL) ;
- **Une capacité à exprimer sa pensée** : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexicque, registre de langue) ;
- **Une capacité de communication** : expliciter un savoir maîtrisé, susciter l'intérêt, écouter ses interlocuteurs et répondre à une question de façon claire ;
- **Une connaissance et une compréhension des enjeux et questionnements actuels du système éducatif**, de son histoire, de son évolution, de son actualité, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité du système éducatif, de la réflexion scientifique, et une capacité de mise en perspective qui aidera le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, à en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles ;
- **La posture éthique et la connaissance des règles déontologiques** que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

Un recrutement de conseillers principaux d'éducation

Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une parfaite connaissance et une appropriation du référentiel de compétences des personnels d'enseignement et d'éducation, en particulier des compétences spécifiques au CPE – référentiel de 2013 - et de la circulaire des missions du 10 août 2015. Il les invite à se reporter également au référentiel de formation du master MEEF « encadrement éducatif » (arrêté paru au journal officiel du 7 juillet 2019) et aux ressources en ligne sur le thème « former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21^{ème} siècle ».

Les compositions écrites, le dossier préparé pour l'épreuve de mise en situation professionnelle, les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion, pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des CPE dans un établissement scolaire.

Une grande attention est portée par le jury aux connaissances académiques dans différents domaines : sociologie, sciences de l'éducation, histoire du système éducatif, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sciences et neurosciences cognitives, philosophie. Leur maîtrise permettra au futur CPE de comprendre et d'analyser les situations professionnelles complexes auxquelles il sera confronté.

Les concours de recrutement externe et 3^{ème} voie

Il n'est pas attendu des candidats à ces concours qu'ils aient une expérience et une connaissance approfondies et concrètes du métier de CPE ni du fonctionnement « vécu de l'intérieur » du système éducatif.

Toutefois, le nouveau cadre des concours - arrêté du 21 janvier 2021 - a introduit une dimension de professionnalisation progressive plus marquée. Ainsi, l'épreuve 2 d'admissibilité et 1 d'admission – voir ci-

dessus - comportent un questionnement faisant appel à la mise en pratique de compétences nécessaires à l'exercice des missions définies dans la circulaire. L'analyse d'une expérience acquise lors de stages ou de périodes d'alternance en EPLE, sans être un attendu, constitue indéniablement un atout pour la réussite au concours de même que celle d'échanges avec des professionnels. Pour l'épreuve 2 d'admission – épreuve d'entretien en appui sur des mises en situation - le fait d'avoir dédié une partie de son temps de formation à des situations d'observation et de pratique professionnelle peut utilement appuyer l'exposé des motivations du candidat.

Comme pour tout concours de ce niveau de recrutement, il est attendu des candidats qu'ils se préparent très sérieusement et aient une perception claire de l'engagement qu'ils s'approprient à prendre au regard des missions auxquelles ils aspirent. Ainsi, le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes officiels, des échanges avec des conseillers principaux d'éducation en responsabilité dans des établissements variés, l'accomplissement de stages lorsque cela est possible. Une analyse et un retour réflexif sur ces différents échanges et expériences doivent permettre d'enrichir et d'étayer la réflexion du candidat.

Par ailleurs, la préparation au concours et plus largement le cursus de formation doivent permettre aux candidats de s'appuyer sur des connaissances académiques solides, rigoureuses et bien maîtrisées de façon à être en mesure de les mobiliser à bon escient pour traiter les sujets qui leur sont proposés et répondre aux questions du jury. Dans le cadre de l'épreuve 2 d'admission, les candidats ont l'occasion de mobiliser leurs travaux de recherche pour montrer comment ces démarches ont contribué à l'élaboration et à la préparation de leur projet professionnel.

Enfin, il est attendu une capacité à problématiser les sujets à l'écrit comme à l'oral, pour adopter un angle de traitement qui donne sens au plan que le candidat choisira d'adopter, serve de fil conducteur à la démonstration, mette en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.

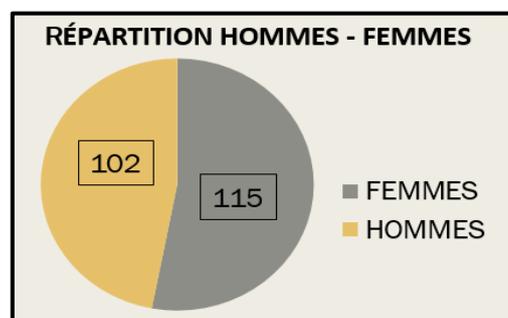
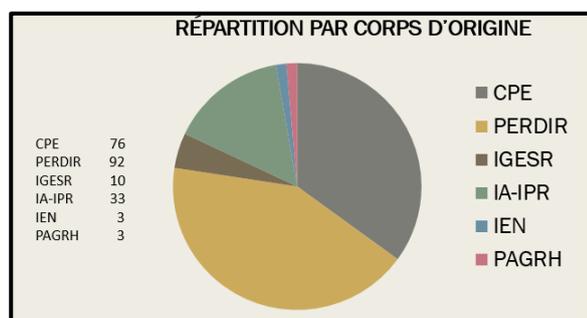
2. Bilan général des épreuves

Quelques éléments statistiques permettent de rappeler le cadre global des deux concours de recrutement à travers un bref descriptif de l'évolution du vivier des candidats de leur inscription à l'admission. Ils conduisent aussi à souligner, comme les années précédentes, la qualité des candidats et le haut niveau de performances tout au long du processus des lauréats.

2.1. Composition du jury

La nomination des membres du jury a fait l'objet d'un arrêté publié le 24 février 2022. Le jury comptait 216 membres dont 6 membres du directoire - 1 membre du jury a été associé aux travaux du directoire pendant la session des oraux d'admission.

Pour la session 2022, la répartition par corps d'origine et par sexe était la suivante :



Quelques personnalités à compétences particulières sont associées aux jury afin de garantir la diversité des profils et de répondre aux exigences réglementaires, notamment pour cette session l'obligation de faire appel à des personnels administratifs disposant de compétences dans le domaine de la gestion des ressources humaines (RH) :

- 6 IA-IPR de discipline
- 3 IEN
- 3 personnels administratifs à compétence RH

2.2. Les statistiques générales

Concours externe	
NOMBRE DE POSTES	560
INSCRITS	3 185
COMPOSANTS ADMISSIBILITÉ (2 épreuves)	1 590
ADMISSIBLES	831
ADMIS	
Liste principale	559
Liste complémentaire	0

Concours 3 ^{ème} voie	
NOMBRE DE POSTES	10
INSCRITS	805
COMPOSANTS ADMISSIBILITÉ (1 épreuve)	215
ADMISSIBLES	29
ADMIS	
Liste principale	10
Liste complémentaire	1

Ces deux premiers tableaux montrent le maintien d'attractivité des concours de recrutement de CPE. Bien qu'en baisse significative, le nombre d'inscrits aux deux concours (3 990 – 3 185 + 805 – contre 5 192 en 2021) permet de maintenir le caractère sélectif des épreuves. Pour le concours externe, profitant de l'impact de l'augmentation du nombre de postes, 49,9% des candidats présents à l'écrit ont été déclarés admissibles (20,9% en 2021) ; 26,7 % pour le concours 3^{ème} voie. Au final, 17,5 % des candidats inscrits ont été admis au concours externe (559) et 13,5 % au concours 3^{ème} voie (11 – 10 + 1 en liste complémentaire).

Notes moyennes obtenues par les candidats du concours externe		
ECRIT (admissibilité)	Composition	Analyse d'une situation éducative
Moyenne des présents	9,26	9
Moyenne générale du dernier admissible		9,1
ORAL (admission)	Epreuve sur dossier	entretien
Moyenne des présents	12,09	12,86
Moyenne général du dernier admis		10,52

Notes moyennes obtenues par les candidats du concours 3^{ème} voie		
ECRIT (admissibilité)		Composition
Moyenne des présents		8,99
Moyenne du dernier admissible		13,49
ORAL (admission)		
	Epreuve sur dossier	entretien
Moyenne des présents	10,99	12,26
Moyenne général du dernier admis		13,55

Les résultats des deux concours témoignent comme l'an passé d'une préparation solide d'une majorité des candidats et d'un très bon niveau de maîtrise des attendus, notamment scientifiques, pour les meilleurs d'entre eux. La candidate 1^{ère} reçue au concours externe obtient une moyenne générale sur les quatre épreuves (2 épreuves écrites et 2 épreuves orales) de 18,76/20 (NB. 20/20 à l'épreuve sur dossier de l'admission). Le candidat 1^{er} reçu au concours 3^{ème} voie obtient une moyenne générale sur les trois épreuves (1 épreuve écrite et 2 épreuves orales) de 18,56/20 (NB. 20/20 également à l'épreuve sur dossier de l'admission).

Si, pour le concours externe, les barres d'admissibilité et d'admission sont inférieures à celle de la session 2021 (admissibilité : 9,1 en 2022, 11,68 en 2021 ; admission : 10,52 en 2022, 12,75 en 2021), il faut rappeler l'augmentation importante du nombre de postes (570) qui ne permet pas une comparaison objective sauf, par exemple, à mettre en parallèle la moyenne générale du 270^{ème} admis de la session 2022 (13,52/20) avec la moyenne générale de celui de la session 2021 (12,75/20, soit la barre d'admission au regard des 270 postes offerts au concours 2021). La qualité du recrutement de la session 2022 apparaît dans ce cas de très haut niveau.

2.3. Profil des lauréats

Les deux tableaux ci-dessous dressent un portrait sociologique des viviers candidats des deux concours.

Pour le concours externe, les femmes sont toujours largement majoritaires et représentent plus de 80% des admis. Comme les hommes, 35% environ des admises déclarent assurer une mission d'AED. En revanche, elles sont plus nombreuses à se déclarer dans une position d'étudiante à l'INSPE (2^{ème} année). Au total, le concours favorise la réussite de candidats plutôt jeunes (moyenne d'âge 29,5 ans) et ayant une activité au sein de l'institution scolaire.

Admis concours CPE 2022**Externe**

	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Ensemble
Nombre d'admis	450	80,50%	109	19,50%	559

Age moyen	29 ans		31 ans		29,5 ans
Plus jeune	22 ans		23 ans		22 ans
Plus âgé(e)	56 ans		50 ans		56 ans

	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Ensemble	Ensemble %
Assistants d'éducation	161	35,78%	38	34,86%	199	35,60%
Contractuels 2nd degrés	83	18,44%	29	26,61%	112	20,04%
Etudiants en Inspé 2ème année	146	32,44%	26	23,85%	172	30,77%
Sans emploi	24	5,33%	5	4,59%	29	5,19%
Salariés tertiaire	8	1,78%	2	1,83%	10	1,79%
Autre	28	6,22%	9	8,26%	37	6,62%

L'analyse des statistiques du concours 3^{ème} voie est fortement limitée par le très faible nombre de candidats admis concernés (11). Toutefois, à l'instar du concours externe, le concours 3^{ème} voie est aussi marqué par une très forte représentation féminine et la prédominance des mêmes viviers d'origine (AED, contractuels 2nd degré, étudiants). Seule la moyenne d'âge plus élevée (38 ans) rappelle que ce concours s'adresse à une population qui est davantage dans un parcours de formation de 2^{ème} carrière.

Admis concours CPE 2022**3^{ème} voie**

	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Ensemble
Nombre d'admissibles	9	81,82%	2	18,18%	11

Age moyen	36 ans		44 ans		38 ans
Plus jeune	31 ans		30 ans		30 ans
Plus âgé(e)	46 ans		56 ans		56 ans

	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %	Ensemble	Ensemble %
Assistants d'éducation	3	33,33%	0	0,00%	3	27,27%
Contractuels 2nd degrés	1	11,11%	1	50,00%	2	18,18%
Etudiants en Inspé 1ère année	3	33,33%	0	0,00%	3	27,27%
Sans emploi	0	0,00%	1	50,00%	1	9,09%
Salariés tertiaire	2	22,22%	0	0,00%	2	18,18%

3. Les épreuves d'admissibilité de la session 2022**3.1. L'épreuve 1 : composition****3.1.1. Le sujet**

« La maîtrise des techniques de l'information et de la communication doit permettre aux élèves de développer leur esprit critique et leur réflexion. Elle contribue à la formation du citoyen du XXI^{ème} siècle. »

Vous analyserez les enjeux de ces apprentissages au sein de l'école et vous interrogerez comment la politique éducative et pédagogique d'un EPLE conduit à un usage raisonné des ressources numériques par les élèves.

Votre exposé, problématisé et structuré se fondera sur des références aux orientations des politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques issus de la psychologie, de la sociologie, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives. »

3.1.2. Quelques pistes pour le traitement du sujet

La maîtrise des techniques de l'information et de la communication, des « compétences numériques » (*digital skills*) est devenue « une question vive » des systèmes éducatifs du 21^{ème} siècle pour une grande partie des pays de l'OCDE.

Le « baromètre du numérique 2021 » fait ressortir qu'une grande partie de la population française utilise régulièrement les outils du numérique. Le nombre d'internautes quotidiens (83 % des personnes interrogées) illustre ce constat. Par ailleurs, la diffusion du télétravail et de l'école en ligne, notamment lors des confinements, a significativement augmenté le recours à l'ordinateur (+19 % par rapport aux chiffres publiés dans le baromètre 2019).

Il ne s'agit pas d'inscrire les compétences numériques dans un apprentissage disciplinaire hormis au lycée (numérique et sciences informatiques - NSI) mais bien dans un apprentissage transversal de connaissances, ainsi que de compétences transmises, de savoir-faire, de savoir être exercés à travers l'expérience d'usages par le jeune, l'élève.

La maîtrise de ces compétences et d'attitudes éthiques et responsables relève pleinement des obligations/attendus scolaires dont l'exercice se fera tout au long de la vie.

Problématiques possibles

Le sujet dans sa formulation lie la maîtrise des techniques de l'information et de la communication à la formation du citoyen du 21^{ème} siècle, ce qui suppose que le candidat soit capable de concevoir la formation au regard des attendus d'un citoyen à l'ère du numérique. Il ne s'agit pas de définir une citoyenneté numérique, mais de percevoir des compétences qui sont à mettre en œuvre.

Exemples :

- Comment l'école peut-elle former les futurs citoyens en assurant une maîtrise des techniques de l'information et de la communication ?
- Dans une évolution continue et incertaine des techniques de l'information et communication, l'école est face à la nécessité d'outiller chaque élève pour qu'il ait un usage raisonné des nouvelles technologies. En quoi et comment la politique de l'établissement par la mobilisation des membres de sa communauté peut-elle répondre au défi de la formation citoyenne de ses élèves ?
- Former à la citoyenneté du 21^{ème} siècle suppose de s'interroger sur les transformations opérées sur son exercice par le développement du numérique. Comment prendre en compte les compétences acquises par les élèves pour développer l'esprit critique base d'usages raisonnés des techniques de l'information et de la communication.

Plan possible

1. Définir les termes du sujet
2. Cerner les enjeux sociétaux du sujet et ceux de l'école
3. Définir les composantes d'une politique éducative et pédagogique au sein de l'EPLE et la contribution des acteurs

Les attendus possibles

1. Les termes du sujet

- Le citoyen du 21^{ème} siècle et l'exercice de sa citoyenneté ;

- La maîtrise des techniques de l'information et de la communication : de la connaissance aux savoirs faire, du bon comportement à la connaissance des fonctionnements et des enjeux ;
- L'esprit critique : des compétences à développer face à des outils en continuelle évolution ;
- L'usage raisonné des ressources numériques de manière créative, éthique et critique ;
- L'école lieu d'apprentissage pour former aux défis de l'ère du numérique.

2. Quelques enjeux sociétaux

- Une évolution continue des techniques de l'information et de la communication liées aux recherches ;
- Un état des lieux des évolutions concernant les nouveaux outils mais aussi les pratiques qu'ils initient, nécessitent, induisent ;
- La pandémie depuis mars 2020, un "booster" des ressources et des outils dans la majeure partie des secteurs de la société (commerce/communication/loisirs.....) et dans le cadre de l'activité professionnelle, mais aussi de l'enseignement ;
- La fracture numérique et l'illectronisme : mythe ou réalité ;
- Les pratiques des adolescents : les enjeux pour l'école, un constat ;
- Les enjeux du numérique dans nos démocraties ;
- La RGPD : la protection des données personnels (CNIL) ;
- Le citoyen du 21ème siècle et l'exercice de sa citoyenneté ;
- Une citoyenneté du 21ème siècle : en quoi l'évolution ou la révolution du numérique interfère /modifie/transforme la citoyenneté ?

3. Quelques enjeux pour l'école

- Des enjeux sociétaux aux enjeux pour l'école : quels sont-ils ?
- Quelles compétences faire acquérir en fin de scolarité obligatoire et pour une meilleure insertion sociale et professionnelle ?
- Quelles pratiques et maîtrise du numérique chez les adolescents aujourd'hui ?
- Quelles sont les disparités possibles constatées concernant les pratiques des adolescents (enquêtes nationales et internationales) ?
- En quoi la pandémie a révélé les différents aspects ou visages de la fracture numérique, d'une forme d'inégalité ?
- Comment développer une littératie ou culture numérique à l'école ?
- En quoi développer un esprit critique et un apprentissage du risque contribuent à un usage raisonné du numérique ?
- L'exposition de l'adolescent aux images violentes sur les plateformes numériques : quelles sont les stratégies des adolescents ? Quel recul critique ? Quelle capacité réflexive ?
- Comment faire acquérir ces compétences à l'école dans une logique de coéducation et en partenariat ?
- Quels sont les enjeux de l'accompagnement et de la formation des familles à la culture numérique ?
- Développer une culture numérique chez l'élève : il s'agit de regrouper sous un unique vocable les compétences technologiques, intellectuelles et des comportements éthiques qui permettent de rendre autonome et responsable l'individu dans ses usages scolaires, professionnels et personnels.
- Les dimensions de PIX : un outil évolutif qui accompagne tout au long de sa vie, un outil d'autoformation, un support de formation et de certification.
- Des compétences attribuées aux élèves en raison de leurs pratiques mais de fortes disparités constatées (enquêtes). La fracture numérique mise en lumière au cours du confinement. Une inégalité sociale

4. La politique éducative et pédagogique

- L'autonomie de l'EPL et le pilotage par le chef d'établissement ;
- Les instances et leur rôle dans la définition et la mise en œuvre de la formation ;
- Des formes d'apprentissage diversifiées, les temps et les espaces de travail personnel de l'élève ;
- Le CPE dans la communauté éducative, sa responsabilité au regard des enjeux ;
- Le rôle de la communauté éducative dans une construction commune ;
- La place particulière des parents : la coéducation au regard des enjeux sociétaux.

3.1.3. Quelques points de vigilance

Le sujet traite de la maîtrise, qui comporte des aspects de connaissance sur le numérique, de savoir-faire avec l'utilisation de ressources mais aussi d'usage d'applications, et de savoir être ou d'éthique d'une pratique.

Le candidat doit intégrer les acquis d'une pratique personnelle de l'élève (réseaux sociaux, jeux, informations...) hors de l'école, sur laquelle peut s'appuyer la formation/l'apprentissage. L'élève doit pouvoir disposer de la littérature pour entrer dans les évolutions du 21ème siècle et exercer dans l'Ecole sa citoyenneté en devenir.

Il s'agit pour le candidat d'envisager les acteurs au sein de la communauté et non les actions du CPE. Il doit se percevoir comme un contributeur à un collectif pour définir les besoins, connaître les usages, proposer des objectifs de formation et des situations d'apprentissages.

3.1.4. Observations des correcteurs

Observations sur la forme

- La très grande majorité des copies respectent la forme attendue : introduction avec thématique du sujet, problématisation et annonce du plan, développement avec liaisons entre les parties et conclusion. L'ouverture en fin de conclusion manque cependant plus régulièrement ou est faite de manière maladroite ou artificielle.
- Les candidats ont souvent proposé un devoir en deux parties comme l'invitait le sujet : les enjeux et la politique de l'établissement. Au-delà du plan, la capacité des candidats à argumenter en s'appuyant sur des connaissances académiques et scientifiques est présente dans les meilleures copies.
- Le respect de l'exigence formelle de la dissertation permet d'identifier aisément les candidats issus de centres de formations académiques. A l'inverse, d'autres n'avaient pas les codes usuels ce qui présupposait d'une préparation insuffisante.
- **Les copies les moins bien notées montrent des soucis importants de forme** : paragraphes non délimités (pas de sauts de lignes) ; introduction qui ne respecte pas les attendus ; pas de problématique, pas d'annonce de plan ; un développement qui ne suit aucun plan ou ne respecte pas celui énoncé dans l'introduction ; conclusion très bâclée, ouverture maladroite qui semble "plaquée" et sans lien avec le sujet. Des copies inachevées ou trop courtes n'ont pu permettre une analyse suffisamment approfondie.
- **Un nombre non négligeable de copies cumulent de nombreuses fautes d'orthographe** ce qui pose problème pour un concours de recrutement de ce niveau. Des erreurs de syntaxe sont également relevées dans plusieurs copies et rendent parfois difficilement accessible le propos des candidats.
- **Il est parfois difficile de suivre le fil conducteur de certaines copies qui manquent de structuration ou de transition entre les idées.** Les citations et références à des auteurs sont parfois incomplètes ou inexacts. Il est aussi compliqué de déchiffrer certaines écritures, ce qui nuit à la compréhension de l'ensemble.
- **L'absence de définition des termes du sujet dans l'exposé est préjudiciable à la compréhension de l'écrit** et parfois génère des parties « hors sujet ». La problématique reprend trop souvent simplement le sujet mais plus généralement, elle est superficielle voire inexistante.

- **Le manque de rigueur et de mise en tension dans les problématiques entraîne un développement qui ne répond pas aux attentes du sujet posé** ; les différentes parties manquent souvent d'argumentation et les plans annoncés ne sont pas toujours respectés.
- Certains candidats disposent de citations pour ouvrir et clôturer leur composition, c'est une option qui peut permettre de donner du relief à la forme générale du devoir si les citations sont bien choisies et judicieusement réutilisées.
- **La conclusion mérite d'être soignée car elle clôt le devoir et doit mettre en relief le raisonnement porté par la copie.** Très peu de conclusion proposent un élargissement de la question ou de la problématique posée. Elles sont souvent trop sommaires et expéditives, ne reprenant pas les grandes idées développées. C'est le plus souvent la partie « sacrifiée » des copies.

Observations sur le fond

- L'écueil majeur a été un traitement du sujet « prétexte » à dérouler des connaissances sur le système éducatif mais sans lien avec les enjeux numériques actuels. De nombreuses démonstrations restent descriptives et/ou proposent de simples énumérations de dispositifs en lien avec les TICE.
- **Les meilleures copies** offrent une contextualisation choisie avec pertinence définissant clairement les termes du sujet. L'approche au travers de l'EMI et de l'EMC, en complément des instances bien identifiées, illustrent une vision réaliste de l'EPLE et du rôle qu'y joue le CPE avec les autres acteurs internes ou externes.
- Les propos nuancés et équilibrés quant à la place et à l'utilité des réseaux sociaux ont trouvé toute leur place dans de bonnes copies. La dimension pédagogique du numérique aura été travaillée et mise en valeur. Certaines copies ont utilisé avec pertinence le rôle de la pandémie sur de nouvelles appropriations du numérique par l'École au service de nos jeunes.
- **Les candidats ayant le moins réussi l'épreuve** n'ont globalement pas compris les enjeux du sujet proposé et ne prennent pas le soin de définir les termes du sujet (compétences numériques, citoyenneté du 21^e siècle, ...). Beaucoup ne respectent pas la commande du sujet, dans sa dimension de mise en œuvre d'une politique d'établissement. Si la référence au projet d'établissement est mobilisée, l'appui des instances (CESCE, conseil pédagogique, CVL) est rarement explicite.
- Certains candidats ont rencontré des difficultés à exposer les enjeux sociétaux ou de l'école. Sans conceptualisation, certaines copies se réduisent à une suite d'exemples. Les références bibliographiques sont rares, voire inexistantes. Certaines copies centrent leur propos sur l'action du CPE, au sein du service vie scolaire, et omettent la dimension partenariale au sein de l'établissement.
- Une majorité de candidats proposent une introduction globalement satisfaisante mais la construction de la problématique - travail de définition attendu sur les TICE, l'esprit critique, le citoyen du XXI^e siècle - demeure souvent insuffisamment travaillée et ne permet pas d'envisager un traitement des différents aspects que sous-tend le sujet. Les correcteurs ont eu le sentiment à la lecture de nombreuses copies que les candidats étaient perdus et remplissaient de la « page blanche » avec des connaissances qui n'étaient pas en lien avec le sujet.
- Trop souvent, les risques et dangers d'internet et des réseaux sociaux prennent une place trop importante au détriment des aspects pédagogiques et éducatifs positifs des TICE. En particulier, le cyberharcèlement prend un volume trop important au regard de l'ensemble des points que le sujet permettait de traiter.
- Certaines copies ne font pas référence ou à peine aux missions du CPE et à son rôle dans la prise en charge dans l'éducation au numérique. Ne pas mettre en lien le sujet avec les missions du CPE et les enjeux de la vie scolaire interroge sur la préparation du candidat à ses futures missions. Il est intéressant de montrer aux correcteurs que le candidat se projette à travers son étude du sujet dans ses futures fonctions de CPE.

- **Pour le 3^{ème} concours**, les connaissances universitaires ou institutionnelles ne sont pas assez élaborées ni appuyées sur une connaissance du fonctionnement des instances et d'une prise de conscience des enjeux collectifs à mettre en mouvement dans un établissement en lien avec les responsabilités individuelles des acteurs professionnels qui y travaillent au service des élèves.

3.1.5. Quelques conseils aux candidats

- **Ne négligez pas le travail de définition des termes clés** qui facilite la compréhension du sujet et la construction d'une problématique permettant de couvrir l'ensemble du sujet proposé.
- **Veillez à une rédaction claire et élaborée de votre problématique.** Respectez le plan que vous annoncez et construisez un écrit dont les parties sont équilibrées. Evitez les propos caricaturaux.
- **Dans la conclusion, vérifiez que vous répondez bien à la question initialement posée dans le sujet.** L'effort d'ouverture en fin d'écrit est demandé mais cela ne doit pas être fait de manière artificielle : un lien avec le sujet de départ est nécessaire.
- **Les connaissances et références à des auteurs sont indispensables** mais elles doivent impérativement être mises en lien avec le sujet proposé au risque de produire un « hors sujet ». Par ailleurs, ces références doivent être précises : le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage doivent être donnés.
- **Veillez à la qualité de l'orthographe et à l'utilisation d'une syntaxe correcte.** Ecrivez de façon lisible pour que le correcteur vous déchiffre sans effort. Prévoyez du temps pour vous relire.
- La partie sur la politique éducative de l'établissement passe nécessairement par un travail de diagnostic et s'appuie sur les instances existantes (conseil d'administration, conseil pédagogique, CESCE) et le projet d'établissement pour sa mise en œuvre.
- Le rôle du CPE est à articuler avec celui de la communauté éducative. Attention à l'image du CPE qui travaillerait seul. Le rôle des assistants d'éducation et du service vie scolaire doit trouver sa place dans la politique d'établissement plus globale.

3.2. L'épreuve 2 : analyse d'une situation éducative

3.2.1. Le sujet

« **Thème du dossier : les espaces scolaires**

Partie 1 : Vous êtes CPE nouvellement nommé(e) au collège X. Dans la perspective du prochain Conseil Pédagogique, vous proposerez au chef d'établissement une note de synthèse mettant en évidence les enjeux auxquels l'établissement doit faire face en matière d'organisation et d'utilisation des espaces.

Partie 2 : En vous fondant sur ce document de synthèse, vous proposerez à destination du chef d'établissement du collège X, les axes stratégiques d'un projet de service vie scolaire favorisant une meilleure prise en compte des espaces de l'établissement. »

Le sujet complet (énoncé et dossier) est disponible en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et en annexe du rapport.

3.2.2. Éléments de correction

3.2.2.1 Analyse du dossier documentaire

Titre du document	Source / auteur	Nature	Date	Longueur	Utilisations pour la première partie	Relations possibles avec autre document
Document 1 - La salle de classe : un objet géographique	Pascal Clerc, <i>La salle de classe : un objet géographique</i> , Géocarrefour [En ligne] consulté le 22 mars 2021 http://journals.openedition.org/geocarrefour/14426	Scientifique	mis en ligne le 17 avril 2020, consulté le 27 octobre 2021	2 pages	Réflexion sur les différents aménagements d'une salle de classe en lien avec les modalités d'enseignement choisies par l'enseignant et les contraintes posées par le local	Document 2 : Architecture scolaire Document 9 : Repenser les espaces scolaires à l'ère du numérique
Document 2 - Architecture scolaire : Cette crise peut être l'occasion d'engager des changements	Le Monde, Séverin Gravelleau, <i>Architecture scolaire : Cette crise peut être l'occasion d'engager des changements</i> [En ligne] consulté le 15 octobre 2021 https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/11/architecture-scolaire-cette-crise-peut-etre-l-occasion-d-engager-de-s-changements_6079828_3224.html	Informatif – scientifique	consulté le 15 octobre 2021	2 pages	Impact de la crise sanitaire sur les changements d'organisation des locaux scolaires	Document 1 : La salle de classe un objet géographique
Document 3 - Archiclasse (la démarche)	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [En ligne] consulté le 20 octobre 2021 https://dane.ac-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2019/07/Memo-Archiclasse.pdf	Informatif - flyer	consulté le 20 octobre 2021	1 page	Outil pratique présentant une démarche innovante, collaborative sur le sujet de l'aménagement des locaux	Document 4 : Le témoignage de l'établissement Guy Môquet

Document 4 - Le poids de l'aménagement de l'espace dans la pédagogie au collège Guy Môquet.	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. <i>Le poids de l'aménagement de l'espace dans la pédagogie au collège Guy Môquet</i> . [En ligne] consulté le 18 octobre 2021 https://archiclasse.education.fr/Le-poids-de-l-amenagement-de-l-espace-dans-la-pedagogie/	Informatif – témoignage	consulté le 18 octobre 2021	2 page	Un exemple innovant d'un collège – effet de la réorganisation des espaces scolaires réfléchi et son impact sur les différents acteurs, services	Document 3 : La démarche archiclasse
Document 5 - L'évaluation de la dimension architecturale des établissements scolaires récents. Enquête sur le ressenti des collégiens	Peut-on penser le bonheur à l'école ? Thibaut Hébert et Eric Dugas, « L'évaluation de la dimension architecturale des établissements scolaires récents. Enquête sur le ressenti des collégiens », Tréma [En ligne], 52 2019, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 19 février 2020. URL : http://journals.openedition.org/tréma/5460 ; DOI : 10.4000/trema.5460	Scientifique – étude à partir d'une enquête	mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 19 février 2020	3 pages	Prise en compte du ressenti des élèves s'agissant de l'aménagement de leur environnement de travail	Document 6 : enquête climat scolaire dans le collège de référence
Document 6 - Enquête interne relative au climat scolaire dans l'établissement (extraits)	Enquête interne relative au climat scolaire dans l'établissement. Extraits. L'enquête a été menée auprès des élèves du collège X au cours de l'année scolaire 2018/2019	Informatif – réflexif enquête collège de référence	2018-2019	1 page	Bien-être ou mal-être des élèves du collège de référence – extrait relatif à leur environnement	Document 5 : étude scientifique sur le ressenti de collégiens s'agissant de l'architecture de leur établissement

Document 7 - Statistiques devoirs faits dans le collège X	Statistiques établissement collège X, nombre élèves inscrits dispositif devoirs faits et encadrement.	informatif	Année scolaire 2021-2022	1 page	L'encadrement du dispositif devoirs faits dans le collège de référence	
Document 8 - Circulaire relative aux assistants d'éducation TITRE 1 – Conditions générale de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation	CIRCULAIRE RELATIVE AUX ASSISTANTS D'ÉDUCATION C.n°2003-092 du 11-6-2003	Texte institutionnel	11-06-2003	2 pages	Fonction des assistants d'éducation	Document 4 : exemple d'un autre collège
Document 9 - E- éducation et espaces scolaires Repenser les espaces scolaires à l'ère du numérique	Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [En ligne] consulté le 26 octobre 2021 https://www.dane.ac-versailles.fr/comprendre/e-education-et-espaces-scolaires#	Informatif	consulté le 26 octobre 2021	2 pages	Les espaces scolaires à l'ère du numérique – exemple d'une académie dans le cadre du plan numérique pour l'éducation	Document 1 : La salle de classe un objet géographique
Document 10 – le bilan vie scolaire du collège X	Collège X	Informatif – réflexif	Année scolaire 2018-2019	4 pages	Bilan vie scolaire – indicateurs de fonctionnement (contexte, équipe, CPE – mesures disciplinaires, la pause méridienne)	Document 6 : extrait de l'enquête interne climat scolaire de l'établissement
Document 11 – le plan de l'établissement	Collège X	Information – plan		1 page	Plan de l'établissement montrant l'architecture et l'agencement des différents espaces	L'ensemble des documents, notamment ceux du collège de référence

3.2.2.2 Les attendus qui orientent la correction de la note de synthèse

Quelques principes rédactionnels

- **Le sujet doit être contextualisé** : le candidat s'appuie sur ses connaissances pour situer le sujet. Les termes clés sont définis : *l'organisation et l'utilisation des espaces d'un EPLE, un levier pour le climat scolaire et pour les apprentissages des élèves.*
- **Le sujet doit être problématisé** : La problématique est explicite et permet de mettre en tension l'ensemble des documents en vue d'aborder *les enjeux soulevés par la situation de l'établissement en matière d'organisation et d'utilisation des espaces scolaires.*
- **Le corpus doit être présenté et caractérisé** : Le nombre de documents est annoncé ainsi que leur caractéristique. Leur utilisation démontre une bonne compréhension de leur contenu et permet de mettre en lumière *les enjeux pédagogiques et éducatifs face à la question du bâti scolaire.*
- **Le plan doit être annoncé** : il est clair et précis. Il présente des titres aux parties et sous parties. La démarche est cohérente au regard de la problématique et met en évidence les idées clés des documents.

L'introduction

- Elle est brève et permet de contextualiser la demande.
- **Il s'agit d'un sujet relatif aux choix stratégiques en vue de l'élaboration d'un projet de service vie scolaire favorisant une meilleure prise en compte des espaces de l'établissement, est cerné et problématisé.**
- Le plan doit être annoncé.

Le développement

- Il doit mettre en avant la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du fonctionnement institutionnel de l'EPLE et à démontrer d'une démarche intellectuelle pertinente.
- **Il doit apporter une réponse systémique qui mette bien en évidence les différentes dimensions impliquées par le projet : inscription de la proposition et de la démarche adoptée dans le projet du service vie scolaire voire dans le projet de l'établissement et le travail de l'équipe éducative ;**

partenariats (internes ou externes) envisagés ; enjeux en termes pédagogiques et éducatifs, de positionnement du CPE ; temporalité au regard des grandes échéances qui jalonnent une journée, une semaine ou année scolaire ; mobilisation des instances de l'établissement...

- Les actions proposées doivent être cohérentes et répondre au plan annoncé pour éviter l'effet catalogue.
- Les exemples d'action doivent être réalistes et respectent le cadre défini par les textes officiels.
- **Titre et sous-titre sont acceptés** : possibilité d'intégrer une liste, un schéma, un tableau, une infographie ou tout autre document d'appui ou de présentation, mais accompagner d'explications rédigées pour permettre au correcteur d'en apprécier la pertinence.

La conclusion

- Elle doit répondre à la problématique et peut ouvrir sur un questionnement plus large. Le candidat peut émettre un avis personnel sur la question.

3.2.2.3 Un exemple de traitement du sujet : quelques pistes de réponses

Première partie : production d'un document de communication (note au chef d'établissement pour le conseil pédagogique)

Thème (focale) : Les espaces scolaires, une approche pluridimensionnelle et pluri-catégorielle

– Introduction

L'utilisation des espaces d'un établissement scolaire est aujourd'hui un sujet de préoccupation des politiques éducatives. Ainsi, des démarches sont proposées par le ministère incitant les communautés éducatives à rénover voire à reconstruire leurs locaux. Il s'agit de se pencher sur l'organisation de ces espaces dits scolaires au-delà de leur simple aménagement, respectant une approche collaborative.

Les différents acteurs du système éducatif français s'interrogent aujourd'hui sur l'impact qu'une réflexion sur le bâti scolaire peut avoir sur le climat d'un établissement et sur la plus-value de l'utilisation des différents espaces d'un collège ou d'un lycée pour les apprentissages des élèves. De plus en plus de chercheurs publient sur ce sujet, témoignant de la nécessité d'adapter les espaces scolaires dans leur aménagement et dans leur utilisation aux besoins de la communauté pédagogique et éducative. Dans les collèges et les lycées des changements s'opèrent quant à une réorganisation plus rationnelle des différents espaces dédiés aux activités dans la classe et hors la classe.

La crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 est venue conforter cet élan en bousculant en particulier l'organisation des enseignements et donc des emplois du temps des EPLE, déjà mis à l'épreuve. L'impact sur l'utilisation des locaux de l'établissement est direct : les protocoles sanitaires imposent une nouvelle appropriation des espace-temps, en présentiel et à distance par les élèves et par les adultes de la communauté.

Le numérique prend une place inédite et confortée s'agissant des enseignements mais aussi des différentes activités de l'établissement comme le suivi des élèves, la tenue des instances et les différentes activités événementielles.

Au sein des EPLE, le service vie scolaire a toute sa place pour contribuer à ces travaux et à ces réflexions. Au cœur de l'analyse des besoins des élèves s'agissant de leurs activités hors la classe, de leur suivi et de leurs espaces de vie scolaire, le conseiller principal d'éducation a un rôle primordial à jouer dans les projets mis en œuvre quant à l'utilisation de ces lieux de vie.

– Problématique

En quoi le bâti scolaire fait-il partie des préoccupations des politiques éducatives et questionne le quotidien des membres de la communauté éducative, en particulier celui du conseiller principal d'éducation ?

1. Les lieux de vie des élèves pour apprendre et s'épanouir : des enjeux à tous les niveaux
2. Le bâti scolaire au service de tous y compris du CPE : un état des lieux de la recherche

3. Une nouvelle organisation des espaces – temps mobilisant un travail d'équipe au sein de l'établissement, au sein de la vie scolaire

– **Développement**

Il doit être synthétique et respecté le plan énoncé dans l'introduction en lien avec la problématique posée.

– **Conclusion**

Seconde partie : La situation de l'établissement de référence : Les choix stratégiques du projet du service vie scolaire

Thème (focale) : le projet du service vie scolaire et l'usage des espaces scolaire, une approche globale et collective

- **Introduction** intégrant les constats et l'analyse du contexte de l'établissement

– **Réponses du candidat développées :**

1. L'animation de l'équipe vie scolaire du collège X : un facteur de bien-être des élèves dans leur environnement scolaire
2. Les espaces de vie dédiés au temps « hors la classe » du collège X : la place et le rôle de l'équipe vie scolaire
3. Les espace-temps au collège X : l'implication des AED au sein de la communauté éducative et pédagogique

- **Conclusion** intégrant des éléments d'évaluation des choix préconisés

3.2.3. Conseils aux candidats : remarques issues de la correction

L'épreuve requiert une parfaite gestion du temps qui suppose d'abord une lecture rapide et efficace des documents proposés de manière à les qualifier et à définir la problématique qui va être le fil rouge de la note.

La synthèse doit faire émerger les qualités d'analyse et de réflexions du candidat. Les textes doivent, sans être paraphrasés, alimenter, nourrir le contenu de la note et être complétés - pour la partie propositionnelle - de points de vue personnels étayés et si besoin illustrés par l'exercice professionnel. Pour la note de synthèse, on devra s'abstenir impérativement de points de vue personnels.

Dans la forme, il convient de rappeler que l'écriture, l'orthographe et le vocabulaire doivent être soignés, d'éviter les phrases très longues et d'organiser sa copie en délimitant les paragraphes par des sauts de lignes.

Dans le cadre de la préparation de l'épreuve, il convient de s'entraîner :

- **À problématiser.** En effet, la problématique n'est pas une simple question, c'est la mise en tension d'un sujet sur une politique éducative qui doit aussi situer le CPE.
- **À l'élaboration d'un plan.** Celui-ci doit permettre une organisation efficace de la pensée, il permettra ensuite au lecteur de suivre le cheminement proposé par le candidat.

Une attention particulière mérite d'être portée à la construction de l'introduction. Elle doit conceptualiser le sujet et en définir les termes clefs. Elle comporte une amorce, une présentation des enjeux et des concepts, une problématique et une annonce du plan qui va permettre de répondre à cette problématique.

Dans le développement, il convient de bien identifier les parties, les sous parties, celles-ci gagneront à être introduites par des transitions claires, gages de la fluidité du propos.

Les documents doivent être intégralement utilisés dans la note de synthèse. Pour cela, il est nécessaire de les avoir au préalable bien analysés pour pouvoir les utiliser avec la plus grande pertinence possible. Il faut bien repérer dans le corpus les parties de textes qui seront analysées. La culture professionnelle que l'on est en droit d'attendre d'un candidat à un concours externe s'étant bien préparé est donc fondamentale si l'on veut pouvoir respecter les contraintes temporelles de l'exercice (cinq heures).

La partie synthèse comporte une conclusion, celle-ci doit également être construite et permettre de répondre à la problématique. Elle a aussi pour objet d'ouvrir plus largement le sujet et sa thématique. Cette conclusion n'introduit pas la seconde partie

Les meilleures copies posent une analyse pertinente de l'ensemble des documents, présentent des connaissances pratiques intéressantes et utilisent l'actualité à bon escient. Les candidats s'appuient judicieusement sur la vérification des sources d'informations et utilisent des apports en sciences sociales et en sciences de l'éducation. Le lien fait avec la construction du jugement critique chez les élèves, la place que peut avoir le CPE dans ce processus sont des axes recommandés.

Une bonne copie est une production dans laquelle on retrouve des convictions et des démonstrations. S'agissant de la partie « axes stratégiques », en particulier, il apparaît important de recommander aux candidats de prendre le temps d'élaborer un véritable plan d'actions, structuré et progressif. Il n'y a que peu souvent une temporalité proposée à travers les actions développées (partir d'un diagnostic, proposer des actions et les évaluer pour en tirer des conclusions, indiquer un plan pluriannuel d'actions à mettre en œuvre).

S'agissant des « axes stratégiques », le lien entre la première et la deuxième commande, de même qu'une référence au projet d'établissement et contrat d'objectifs démontrent une réflexion menée dans un cadre systémique.

Dans certaines copies, les documents sont mal, partiellement ou insuffisamment exploités ; ils sont parfois seulement cités sans que les relations entre eux soient mises en évidence. Certains candidats, faute d'une étude approfondie des documents, commettent des contresens ou trahissent la pensée de l'auteur. De la lecture et de la compréhension des documents dépend la qualité de la proposition du candidat. Cet exercice requiert donc une préparation rigoureuse, comportant des entraînements dans les conditions de l'épreuve

Si les citations sont intéressantes et peuvent venir illustrer le propos, elles doivent cependant être utilisées avec discernement et parcimonie. Elles ne peuvent se substituer à une reformulation intégrant l'analyse des textes faite par le candidat.

Nous conseillons aux candidats de problématiser le sujet sous forme de tension et non de simple question et de respecter le plan annoncé en évitant les déséquilibres entre les parties annoncées dans le plan, soigner les transitions. Il est important également de garder du temps pour la relecture de la copie.

Le candidat doit montrer qu'il connaît les fonctions, rôles et attributions des personnels formant la communauté éducative, et finalement, qu'il comprend le système éducatif, la transcription des politiques publiques appliquées au plan local, avec une hauteur de vue. Les références aux instances consultatives et délibératives ainsi que les attributions de chacune d'elles démontreront l'appropriation par le candidat des enjeux et complémentarités entre celles-ci.

4. Les épreuves d'admission de la session 2022

4.1. Première épreuve : épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury.

4.1.1. Deux exemples de sujet

Sujet 1

« Vous exercez dans un collège dans lequel vient de s'ouvrir une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Cinq élèves en situation de handicap, présentant des troubles du comportement y seront scolarisés.

À la demande de votre chef d'établissement, vous présenterez au conseil pédagogique la politique et les actions que vous pensez devoir mettre en œuvre, avec votre équipe, pour l'intégration de ces élèves dans votre établissement. »

– **Composition du dossier documentaire :**

- **Document n° 1 :** MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Dossier de présentation « Pour une rentrée pleinement inclusive » Extrait, Mise à jour en juin 2020 [consulté le 10 avril 2022] <https://www.education.gouv.fr/pour-une-rentree-pleinement-inclusive-en-2019-11405>
- **Document n°2 :** MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS Répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves Quel plan pour qui ? Infographie page 2
– https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/41/0/ecole_inclusive_dossier_extra_it_QPPQ_376117_378410.pdf [consulté le 2 mars 2022]
- **Document n°3 :** CANOPE CAP ECOLE INCLUSIVE « Utiliser la punition/sanction en tenant compte des besoins spécifiques de chacun » <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive/amenager-et-adapter/fiche-adaptation/utiliser-la-punitionsanction-comme-un-outil-en-tenant-compte-des-besoins-specifiques-de-chacun.html> [consulté le 2 mars 2022]
- **Document n°4 :** CANOPE CAP ECOLE INCLUSIVE « Règles et codes du vivre-ensemble » <https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive/amenager-et-adapter/fiche-adaptation/regles-et-codes-du-vivre-ensemble.html> [consulté le 2 mars 2022]

Sujet 2

« Vous exercez dans un collège où le dispositif Devoirs Faits n'est pas encore mis en place.

Dans la perspective de la préparation de la prochaine rentrée, vous indiquerez quelle est la place du CPE dans le dispositif Devoirs Faits. »

– **Composition du dossier documentaire :**

- **Document n°1 :** Devoirs faits, une aide aux devoirs pour les collégiens - Eduscol - Ministère de l'Éducation nationale. Devoirs faits, une aide aux devoirs pour les collégiens. Mis à jour mars 2020 - <http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html> [consulté le 06 mars 2022]
- **Document n°2 :** Le travail personnel de l'élève : dans la classe, hors la classe. Claude Bisson-Vaivre. Éditeur : Réseau Canopé, 2018. [consulté le 06/03/2022] <https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/NT-le-travail-personnel-de-l-eleve--version-pdf--17545-13179.pdf>
- **Document n°3 :** Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève. Rémi Thibert. Dossier de veille de l'IFÉ, n°111, juin. Lyon : ENS de Lyon, 2016. [consulté le 06/03/2022]
– <http://veille-et-analyses.en-lyon.fr/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=111&lang=fr>
- **Document n°4 :** Des collégiens de Clermont-Ferrand racontent ce que le dispositif "Devoirs faits" change pour eux. Lesprit Charlotte. Article de presse La Montagne Publié le 14/11/2017. https://www.lamontagne.fr/clermont-ferrand/education/puy-de-dome/2017/11/14/des-collegiens-de-clermont-ferrand-racontent-ce-que-le-dispositif-devoirs-faits-change-pour-eux_12618784.html [consulté le 06 mars 2022]

4.1.2. Observations des interrogateurs et conseils aux candidats

4.1.2.1 Observations sur le fond et la forme

L'épreuve demande un travail exigeant d'appropriation du sujet, de cadrage et d'élaboration de la réponse. Entre le contexte précis donné par la question et les ressources documentaires d'acception large, les candidats doivent réaliser une synthèse tenant compte à la fois des conditions réelles d'exercice en établissement et des finalités générales du cadre institutionnel. Plus que des savoirs exhaustifs, elle requiert

une compréhension globale des enjeux de mise en œuvre des connaissances acquises. Cette épreuve ne démarque pas les candidats du concours 3^{ème} voie des candidats du concours externe.

Une majorité de candidats a bien analysé les sujets et a su tirer profit du corpus de documents tout en respectant le format imposé (20 minutes). Une méthodologie a été mise en œuvre pour présenter le sujet et exploiter les documents. La structuration de l'exposé est généralement organisée selon un plan annoncé mais pas toujours suivi avec rigueur.

Certains candidats sont cependant passés à côté de l'exercice en étant hors sujet et/ou en n'inscrivant pas leur présentation dans les attendus des missions de CPE. Les écarts observés sont également liés à la qualité de l'expression, la capacité à dérouler un propos argumenté et la clarté des propositions.

Les exposés de qualité sont constitués d'une analyse poussée et agrémentée de connaissances certaines sur l'institution, le fonctionnement d'un EPLE et les valeurs de la République. Les apports personnels sont enrichis par quelques recherches sur Internet.

Les connaissances personnelles sur la thématique abordée ou le système éducatif sont très variables selon les candidats pouvant aller de l'excellence à l'absence. Les introductions sont parfois trop courtes. Il faut absolument définir tous les termes du sujet.

Les problématiques reprennent souvent la question proposée. De fait, elles manquent d'ouverture et ne permettent pas d'aller vers d'autres champs d'investigations reliés au sujet posé.

De nombreuses présentations sont réussies d'un point de vue formel mais elles se révèlent peu étayées en termes de réflexion sur les enjeux éducatifs et laissent les candidats démunis lors des échanges avec le jury.

4.1.2.2 Échange avec le jury

L'échange avec le jury permet de pousser la réflexion du candidat et d'analyser sa capacité à mobiliser ses connaissances mais aussi ses propositions. Les échanges révèlent des candidats qui ont très souvent une connaissance large du système avec un engagement fort. Peu de candidats admissibles se sont révélés ne pas être à leur place. Ils n'hésitent pas à dire quand ils ne connaissent pas la réponse, plutôt que d'inventer des solutions.

Les échanges permettent de mettre en évidence le niveau de préparation des candidats, leur capacité à se projeter dans les missions de CPE et sa connaissance des grands enjeux du système éducatif. Ils sont l'occasion de révéler le potentiel des candidats et de vérifier leur adhésion aux valeurs du service public. Les candidats manquent parfois d'audace pour choisir des solutions adaptées dans la mise en situation. Ils préfèrent énumérer un ensemble d'actions sans clairement affirmer des choix.

Les écarts entre les candidats sont importants au niveau de la maîtrise du stress, de la qualité de l'expression ainsi que de la capacité à argumenter et à tenir bon sur des convictions et des positions. Les meilleurs candidats sont en mesure de faire la démonstration de leurs connaissances théoriques et de montrer avec efficacité comment ils les déclineront dans leur futur métier.

Les échanges avec le jury permettent d'approfondir certains points de l'exposé (maîtrise des enjeux, exploitation du corpus, explicitations de certaines propositions etc.), de vérifier les connaissances des candidats (sur l'EPL, le cadre institutionnel, les missions du CPE...), appréhender la qualité de leur réflexion, leur capacité à échanger (écoute, remise en question, registre de langage utilisé...), sonder leurs motivations pour exercer le métier de CPE. L'échange s'apparente dans la plupart des cas à une discussion, plus qu'à une superposition de questions, sauf lorsque le candidat peine à développer ses réponses, ou à argumenter ses choix.

Le temps d'échanges a pu être ressenti comme long avec certains candidats qui n'étaient pas en mesure d'appréhender l'enjeu du dossier ou qui n'en ont proposé qu'une simple relecture. L'expression et le niveau de langage doit être correct. Les candidats en difficulté sur le fond ont du mal à garder un niveau d'expression satisfaisant.

4.1.2.3 Utilisation de la ressource numérique

L'usage des ressources numériques semble bénéfique pour les candidats quand il leur permet d'aller vérifier des points législatifs et de les rassurer sur le fait qu'ils ne feront pas d'erreur. En revanche, rares sont les candidats qui ont fait un usage pertinent de la possibilité de créer un document à présenter au jury. Une plus-value a été accordée quand le support numérique était un support d'action ou d'acte "concret" du service de CPE et non un plan écrit, voire même parfois une simple problématique.

Selon la présentation adoptée, le support peut faciliter la présentation, enrichir les propos et dégager une problématique plus facilement. Le support visuel peut être une base utile pour le jury qui peut ainsi juger de la capacité du candidat à organiser sa réflexion et à la mettre en forme sur un support de communication. Il faut être vigilant aux fautes d'orthographe qui n'envoient pas un bon signal même si le support n'est pas évalué.

Certains candidats montrent une réelle aisance à créer un « diaporama ou une fiche projet réalisée de façon explicite. Toutefois, on peut interroger l'intérêt du recours à des documents « pré-préparés » et récupérés via un drive.

4.1.2.4 Points forts chez les candidats

Les meilleurs candidats témoignent d'une capacité de lier leurs connaissances avec les attendus de l'épreuve en reprenant les termes du sujet ou dans la problématique qu'ils choisissent. Ils savent construire et illustrer par des exemples pertinents, clairement énoncés et placés dans le contexte. Ils se projettent avec pertinence dans la mission du CPE et parviennent à proposer des actions pertinentes et argumentées. Lors de la phase d'entretien, ils ont su produire des réponses courtes, argumentées, structurées et permettant au jury d'aller vers un questionnement fin.

Les candidats en réussite disposent d'une capacité à entrer dans l'échange. Ils ont analysé la question, savent prendre du recul et font preuve d'un sens critique. Ils utilisent des références institutionnelles et professionnelles à bon escient parfois enrichies d'apports personnels qui permettent de percevoir un positionnement clair et affirmé en tant que futur CPE.

Quelques clés de réussite

- Disposer d'une bonne connaissance du déroulé de l'épreuve.
- Conduire un travail de préparation conséquent avec une réelle exploitation du corpus des textes.
- Rechercher des apports complémentaires pour contextualiser le sujet ou enrichir les propositions concrètes.
- Être attentif à une bonne élocution et user d'un vocabulaire professionnel.
- Savoir gérer le stress et le temps imparti.
- Savoir écouter, répondre avec justesse, précision, concision et rester dans son champ de connaissance
- Être capable de cerner les enjeux de la politique éducative et de l'école en général

Les atouts de communication : le niveau et la clarté de l'expression ; savoir s'adresser à chaque membre du jury ; une voix ferme et posée ; le dynamisme ; l'attitude corporelle ouverte et professionnelle ; le sang-froid.

Les atouts de la réflexion : le réalisme des situations proposées ; la prise en considération du contexte d'un établissement ; la connaissance et le contenu des sigles, instances et dispositifs.

Les atouts du positionnement : se projeter de façon assumée dans la fonction de CPE.

4.1.2.5 Points faibles chez les candidats

Quelques constats permettent d'identifier **ce qui met les candidats en difficulté et nuit à la qualité de leur prestation** :

- Le candidat n'utilise pas le temps imparti.
- Le candidat oublie de citer voire d'utiliser les documents pour étayer sa démonstration.

- Le candidat n'exploite pas suffisamment les documents voire ne les utilise pas. Il n'a pas compris que les documents sont un appui pour conduire sa réflexion
- L'exposé du candidat ne contient ni plan, ni problématique, ce qui témoigne d'un problème de méthodologie.
- Le candidat passe à côté du sujet en présentant un catalogue d'actions sans structuration ; les actions manquent souvent de réalisme et peuvent amener à un « hors sujet ».
- Le candidat ne parvient pas à se départir d'une expérience dans un établissement et à se projeter dans tous types d'établissements.

Les candidats qui ont le moins bien réussi la phase d'entretien sont souvent ceux qui ont évoqué un grand nombre de connaissances lors de l'exposé en prenant le risque d'attirer l'attention du jury sur de nombreux points réglementaires, techniques, éducatifs, pédagogiques sans les maîtriser totalement. Certains méconnaissent le contexte institutionnel et même parfois les références indispensables que sont le référentiel de compétences de 2013 et la circulaire de mission de 2015 relatifs au métier qu'ils ambitionnent de pratiquer.

Des candidats partent systématiquement sur le format du projet, sans en adopter la démarche. La partie réflexive de l'exposé, supposant questionner les enjeux du sujet est souvent très réduite, voire parfois, inexistante. Le dossier préparatoire est peu utilisé dans les échanges devant les examinateurs, et l'articulation présentation du dossier/projection du futur CPE manque de fluidité dans l'enchaînement.

4.1.2.6 *Conseils donnés aux candidats*

L'utilisation et la référence aux documents du dossier sont fortement recommandées dans l'exposé du candidat. En effet, il est intéressant de voir comment le candidat mobilise les différents éléments du dossier pour les mettre en tension avec son apport de connaissances personnelles et institutionnelles.

Le candidat doit porter une forte attention à la pertinence du vocabulaire utilisé et à sa capacité à faire son exposé en se détachant de ses notes pour entrer réellement en communication et dans l'échange avec les membres du jury.

Quelques conseils qui peuvent concourir à la réussite de l'épreuve :

- **En amont de l'épreuve** : travailler les textes fondamentaux et les connaître (élections, punitions, sanctions, CVC, CVL, conseil pédagogique etc.) ; lire quelques ouvrages afin d'avoir des idées claires sur l'éducation, le système éducatif, l'école ; connaître les enjeux du système éducatif et l'actualité ; prendre conscience que le métier de CPE demande autant de savoirs-être que des savoirs faire ; approfondir sa connaissance de tous les établissements ; effectuer des stages et échanger avec des CPE sur leurs missions ; travailler sur l'aisance à l'oral.
- **Durant le temps de préparation** : analyser le sujet et s'emparer des enjeux ; prendre le temps de réfléchir et d'analyser les documents ; la ressource numérique peut être un appui concret si elle permet de produire un support qui peut être créé par le CPE ou une fiche d'action synthétique en lien avec le sujet ;
- **Durant l'exposé et l'entretien** : bien gérer le temps imparti ; être dynamique, motivé et motivant ; savoir exploiter avec justesse ses aptitudes et ses compétences personnelles ; entrer réellement en dialogue avec le jury, saisir les « perches » tendues ; prendre le temps d'analyser les questions posées ; essayer de comprendre le cheminement du jury ; parvenir à "calibrer" ses réponses, en s'attachant à les développer, sans se répéter, ni chercher à "gagner du temps".

Points de vigilance :

- Attention aux conclusions "polémiques" qui pourraient amener des controverses non maîtrisées dans le questionnement.
- Faire ni paraphrase ni résumé des documents mais les analyser et en tirer des éléments de réponses qui soient à propos.

4.2. Deuxième épreuve : épreuve d'entretien

4.2.1. Quelques exemples de mises en situation proposées par le jury

L'ensemble des membres du jury a contribué à l'élaboration des énoncés des mises en situation qui ont été proposées aux candidats. L'expertise et l'expérience professionnelles des membres ont garanti tout à la fois la diversité des sujets, la solidité des propositions et l'égalité de traitement des candidats.

Voici **six exemples de mises en situation** (« non modélisantes ») qui ont été soumises à la réflexion de candidats. Chaque mise en situation était énoncée oralement par un des membres de la commission :

- « *Nouvellement nommé(e) CPE d'un collège urbain de 750 élèves, un parent d'élève vous téléphone trois semaines après la rentrée pour vous informer que sa fille Manon, ne veut plus se rendre à l'école à cause des moqueries dont elle est victime dans sa classe mais aussi en cour de récréation à cause du port de son appareil auditif, dû à sa surdité. »*
- « *Vous êtes CPE dans un lycée professionnel avec un internat de 180 élèves, composé majoritairement de garçons. Tom, un élève de 1^{ère}, se confie à vous en ce qui concerne sa volonté de changer de sexe. Il souhaiterait également que les enseignants puissent l'appeler dorénavant Sophie. Cet élève est interne et vous demande notamment d'aménager un espace plus intime spécifiquement pour lui. Enfin, il craint le regard de ses camarades mais surtout à l'internat. »*
- « *Vous êtes CPE dans un collège. A la sonnerie du premier cours de la matinée vous allez récupérer un groupe d'élèves d'une classe de 6[°] dans la cour pour aller en permanence. A ce moment-là vous découvrez qu'une des élèves a une jambe dans le plâtre et des béquilles et constatez alors qu'aucun élève ne propose son aide pour prendre en charge son cartable ni pour l'accompagner dans ses déplacements. »*
- « *Au sein de l'association sportive du collège où vous êtes CPE, des entraînements de rugby sont proposés aux collégiens. Deux jeunes filles viennent vous voir pour vous indiquer qu'elles souhaitent pratiquer cette activité. Malheureusement, l'enseignant d'EPS qui encadre le club "rugby" de l'association sportive, n'accepte pas d'accueillir ces deux jeunes filles au prétexte que l'équipe de rugby du collège est engagée en championnat départemental, et que celui-ci ne prévoit pas d'équipes mixtes. »*
- « *Vous êtes CPE dans un collège de 665 élèves en zone rurale et certaines familles vous interpellent sur un sujet, qu'elles estiment problématique et récurrent : des insultes répétées à l'encontre des filles de 4^{ème}. Les parents d'élèves élus au CA ont manifesté leur mécontentement car la vie scolaire recense de nombreux incidents chaque semaine mais ne constate hélas aucune évolution positive. Votre chef d'établissement vous demande d'agir au plus vite afin que ces faits cessent et engagent la responsabilité des auteurs. »*
- « *Des contenus racistes ou antisémites circulent sur le fil « WhatsApp » d'une classe de seconde de votre lycée. Des élèves viennent vous avertir. »*

A l'issue de l'énoncé factuel, un des membres de la commission a systématiquement rappelé les principales questions qui sous-tendaient l'exercice et permettaient au candidat d'organiser sa réponse :

- **Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?**
- **Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?**

4.2.2. Observations des interrogateurs et conseils aux candidats

4.2.2.1 Observations sur le fond et la forme

Exposé des candidats (5')

Les candidats ont en général utilisé le temps imparti de façon pertinente en s'appuyant sur une analyse réflexive de leur parcours et en suscitant l'intérêt du jury. Ils ont utilisé sans difficulté les 5 min et se sont exprimés dans un discours fluide et construit.

L'annonce du plan est présente dans la majorité des présentations, souvent thématique : formation, parcours professionnel, motivations. Plus rarement une entrée par compétences, ce qui nécessitait de la part du candidat une plus grande réflexion sur son parcours.

Les meilleurs candidats sont très à l'aise dans l'expression orale. Ils font du lien entre la présentation de leur parcours et la motivation à présenter le concours et/ou les missions de CPE. A contrario, certains restent à un niveau descriptif qui ne permet pas de dégager leurs compétences ni leur motivation pour les missions de CPE. Ces candidats ne parviennent pas à se projeter dans le métier de CPE par des choix pertinents puisés dans leur propre expérience passée

Pour les candidats qui ont une expérience dans l'éducation nationale (AED, responsable MLDS...), la capacité à prendre de la hauteur sur leur parcours professionnel permet une présentation claire. A l'inverse, certaines expériences semblent enfermer les candidats dans leurs pratiques, ce qui peut nuire à leur propos.

La différence se fait entre les candidats qui font une simple présentation chronologique et ceux qui savent créer un lien entre chaque expérience et le métier visé. Ceux-là mettent davantage de cohérence dans leur présentation et parviennent à lui donner un vrai sens qui leur permet souvent d'exceller et de bien rebondir ensuite lors des questions.

Échange avec le jury (10')

Ces échanges ont permis à de nombreux candidats de démontrer leur détermination à s'engager dans les missions de CPE, voire leur persévérance dans la poursuite de cet objectif. Ils ont été souvent l'occasion d'un dialogue authentique mettant en évidence les points forts des candidats au regard des attendus mais aussi, dans certains cas, la représentation encore approximative de la posture institutionnelle et éducative. La qualité de l'expression des candidats est plutôt bonne mais on peut parfois regretter un vocabulaire approximatif et une syntaxe proche du langage familier.

La plupart des candidats ont adopté une posture ouverte, à l'écoute du questionnement de la commission et ont été réactifs dans leurs réponses. Certains n'ont pas hésité à demander des reformulations au jury. Ils ont souvent pris le temps de réfléchir quelques secondes avant de répondre. Ces échanges permettent parfois de mettre en exergue des contradictions ou des fragilités dans la cohérence du parcours du candidat. Celles et ceux qui avaient pu anticiper ces aspects et qui parviennent à les expliciter, demeurent les plus convaincants.

L'échange permet de clarifier, d'approfondir ou d'éclairer un élément du parcours ou parfois d'interroger la cohérence ou l'articulation. Certains candidats ne sont pas en mesure de se projeter dans le métier de CPE alors qu'il s'agit de vérifier un positionnement en tant que chef de service, d'évaluer aussi la manière d'être, le lexique de vocabulaire, la connaissance de soi, et l'exploitation en germe de ressources personnelles issues du parcours.

La fiche candidat reçue au préalable est très utile pour cet échange. Certains candidats ont pu se trouver en difficulté lorsqu'on a cherché à les interroger sur des aspects de cette fiche. C'est lors de cet entretien que l'on a pu déterminer si le candidat s'était bien préparé ou pas.

Traitement des 2 mises en situations (2 x 10')

C'est un exercice difficile. Il nécessite clarté du propos, pertinence de la réflexion, capacité à problématiser une situation professionnelle et à la mettre en lien avec les apports théoriques. Les écarts entre les candidats sont très visibles dans cette partie de l'épreuve.

C'est un temps court qui nécessite de la part du candidat de saisir des mots clés de la situation de les analyser relativement rapidement. Quelques secondes de réflexion ne sont pas inutiles avant de répondre au cas proposé. Certains candidats demandent une relecture si nécessaire ou reformulent à voix hautes. Les connaissances réglementaires, juridiques, l'appropriation des valeurs professionnelles des principes éthiques

et déontologiques sont indispensables pour mesurer les enjeux et donc faire des propositions d'actions concrètes adaptées et cohérentes.

Pour les meilleurs candidats, l'exercice permet de prendre la mesure de leur capacité réflexive. Ils incarnent les valeurs de l'école, se sont appropriés les valeurs de la République avec simplicité, bon sens, dans l'intérêt général. Ils analysent la situation et la problématisent avec pertinence et nuance en lien avec les enjeux éducatifs et en s'appuyant sur des apports théoriques solides.

Un grand nombre de candidats ne cernent pas les enjeux véritables des questions posées par les études de cas. Les sujets sont traités avec imprécision, manque de connaissance des textes, incapacité à trouver les bons interlocuteurs pour traiter les problématiques, notamment à court terme. Si les aides extérieures possibles sont connues, parfois de manière approximatives (EAVR, Carré régalien, associations...), le rôle de chacun est mal connu. Certains candidats se perdent dans les détails, dans des tautologies ou proposent des solutions irréalistes, voire contraires au cadre institutionnel.

Beaucoup ont commencé par les pistes de solutions, en négligeant l'analyse ce qui ne leur a pas permis d'envisager l'ensemble de la problématique et le jury a dû rapidement passer à la phase de questionnement pour les aider à développer leurs réponses, notamment sur des solutions à moyen et long terme. Certains ont mis leur expérience en perspective pour enrichir leur propos mais trop rarement. En ce qui concerne les apports théoriques, les connaissances "vie scolaire" sont présentes, toutefois la connaissance plus globale de l'EPL est plus fragile.

Le traitement de la deuxième situation reste souvent tributaire de la première prestation du candidat : une déstabilisation importante sur la première situation impacte fortement la qualité du traitement de la seconde.

4.2.2.2 Points forts chez les candidats

Les meilleurs candidats parviennent à mettre en valeur leur parcours en identifiant de façon précise et dynamique les liens avec leur projet de professionnalisation. Ils savent faire des passerelles judicieuses et cohérentes entre expériences personnelles et perspectives professionnelles en affirmant leur identité professionnelle. Ils font la démonstration d'une réflexion intéressante sur les responsabilités à venir et leur capacité à les prendre en charge.

Les meilleurs candidats sont capables d'identifier les enjeux en tension et démontrent avec aisance leur capacité à mettre au service des valeurs de la république leur connaissance aigüe des missions du CPE et du contexte institutionnel. Ils s'adaptent et passent rapidement d'une question à l'autre. La réflexion est soutenue et intense. Les propos sont structurés, le niveau de langage professionnel.

Les meilleurs candidats pensent le système dans son ensemble, ont une vision précise des propositions professionnelles qui peuvent être avancées sur la situation proposée, voire présentent une réponse idéale et une réponse plus fonctionnelle.

Les meilleurs candidats ont été en capacité de développer un haut niveau d'échange avec le jury. Ils ont su s'approprier les valeurs de la République dans le contexte posé. Ils ont pu analyser avec finesse la situation et argumenter sur des pistes de solutions ad hoc. Ils ont posé rapidement une problématique, formulé des hypothèses, un diagnostic, mobilisé des ressources et inscrit leur action dans l'axe du temps et, quelques-uns, proposé des indicateurs de réussite.

Quelques clés de réussite

- Capacité à parler clairement et posément, bonne gestion du stress.
- Capacité à écouter le jury, échanges fluides et courtois.
- Capacité à élaborer des solutions aux mises en situation.
- Capacité à s'éloigner de la réalité connue, à s'appuyer sur les textes officiels
- Capacité à se situer dans un EPL, à se positionner en tant que conseiller du chef d'établissement

4.2.2.3 Points faibles chez les candidats

Les candidats les plus en difficulté ne savent pas se mettre en valeur sur un temps court. Ils énumèrent des éléments peu intéressants qui peuvent parfois les desservir. Ils ont peu ou pas de recul sur leur expérience et leur parcours universitaire et ne parviennent pas à mettre en évidence leur motivation à présenter le concours de CPE.

Certains candidats peinent à prendre de la hauteur sur les questions posées par le jury. Les échanges ne permettent pas de comprendre les motivations réelles du candidat(e) voire de les envisager prendre en charge les missions dévolues à un(e) CPE.

Les candidats les moins préparés sont restés sur des postures d'AED le plus souvent, avec des difficultés pour prendre des décisions se contentant de "discuter ", "de faire participer", pour résoudre les problèmes avec les équipes. Ils découvrent de « vraies » situations et sont parfois décontenancés voire perdus quand ils n'ont jamais vécu lesdites situations.

Les candidats fragiles ignorent les principes de déontologie d'un fonctionnaire. Par ailleurs, ils ont une connaissance limitée du cadre réglementaire des EPLE et du cadre institutionnel qui se révèle lors du questionnement par le jury. De même concernant l'appropriation des valeurs de la République, ils sont dans l'incapacité de mobiliser les textes qui les régissent.

Les réponses des candidats se limitent souvent au court terme et aux traitements des "évidences" : pas de problématisation, ni d'éléments d'analyse. La complexité de la situation est par conséquent souvent abordée lors du questionnement par le jury, ce qui peut parfois s'avérer déstabilisant, notamment lors du traitement de la première étude de cas qui rend plus difficile l'appréhension de la seconde.

Les candidats les plus en difficulté n'ont ni écouté attentivement ni compris la situation, sans pour autant demander au jury des précisions qu'ils auraient volontiers données. Ils sont partis sans réflexion sur une réponse inadaptée et n'ont pas tenu compte des signaux d'alerte donnés par le jury via son questionnement. Ils n'assument pas la prise de décision inhérente à leur fonction ou, à l'inverse, n'hésitent pas - pour quelques-uns - à se montrer déloyaux envers la direction (plus rare néanmoins).

Quelques éléments qui conduisent à une évaluation défavorable :

- Incapacité à problématiser.
- Traitement simpliste des situations.
- Pas de référence au cadre institutionnel.
- Méconnaissance des enjeux et de la posture du CPE.
- Difficulté à exploiter le parcours pour identifier et valoriser des compétences.
- Difficulté à prendre du recul sur les mises en situation, souvent dans les actions immédiates pour gérer la crise, plus difficilement sur une mise en perspective à moyen et long terme pour agir plus largement.
- Confusion dans l'identification des valeurs lors des mises en situation ; incapacité à définir la laïcité.
- Absence de maîtrise des grands principes juridiques entraînant de la confusion dans les propos.
- Méconnaissance du système éducatif conduisant à des propositions pauvres ou éloignées des attendus.

4.2.2.4 Conseils donnés aux candidats

Il convient de rappeler que le concours de CPE est un concours exigeant, pour occuper une fonction exigeante. Cela demande de la rigueur dans les apprentissages, de la réflexivité dans les outils utilisés pour construire ses réponses. Tout ceci implique le besoin d'adopter une posture adéquate et qui répond à un poste de fonctionnaire d'Etat. Trop de candidats semblent minimiser ces éléments.

Plus que dans toute autre épreuve de ce concours, il s'agit ici de convaincre le jury que l'on a les capacités et l'envie d'être sur le terrain dès la rentrée suivante. Au-delà de la maîtrise des textes et du « théorique », le candidat doit montrer au jury ce qui l'anime et lui donne sincèrement envie de faire ce métier.

Les candidats doivent se préparer à structurer leurs réponses quelle que soit la situation donnée. Ils doivent s'entraîner à cet exercice oral périlleux, apprendre à prendre le temps de reformuler la question et à ne pas partir directement en répondant sans avoir tout analysé.

Des rencontres avec des CPE d'établissements variés permettront de construire une culture de terrain, utile pour aborder sereinement l'exercice.

Quelques recommandations pour l'exposé :

- Ne pas se contenter d'un curriculum-vitae, mais faire émerger les compétences acquises qui pourront être réinvesties dans l'activité professionnelle ; le candidat doit exposer les valeurs qui l'anime et la manière dont il envisage de se projeter dans le métier de CPE.
- Appréhender le rôle du CPE dans sa dimension pédagogique pour ne pas cantonner le service de vie scolaire aux aspects disciplinaires. Le candidat doit envisager les aspects organisationnels du service des AED et les problématiques RH de ces derniers.
- Ne jamais perdre de vue la mission fondamentale de l'école de la république. Le candidat doit savoir prendre et assumer ses responsabilités, s'engager en tant que cadre A.
- Les motivations du candidat à s'engager dans un métier aussi transversal et exigeant qu'est le métier de CPE doivent être clairement identifiables par le jury.
- Etre honnête sur son parcours professionnel : une expérience professionnelle mentionnée sur la fiche de renseignement sera potentiellement susceptible d'être interrogée par le jury.
- Proposer un plan et utiliser les 5 minutes données pour faire une présentation complète de son parcours

Quelques recommandations pour les mises en situation :

1. **Travailler sur une méthodologie de l'épreuve**
 - Identifier les éléments remarquables de la situation
 - Repérer les valeurs et les principes réglementaires constitutifs de la situation
 - Apporter une réponse à court terme (parfois la seule réponse immédiate est d'en informer sa hiérarchie), puis à moyen terme (résolution de la situation avec les protagonistes, les familles) et enfin à long terme (prévention et anticipation des risques, constitution d'une équipe d'intervention, formation des élèves, actions de prévention, les partenaires ...)
 - Penser les instances de l'EPL avec lesquelles le CPE pourra ou devra travailler
 - Ne jamais oublier sa hiérarchie
2. **Le candidat doit rester naturel et ne pas chercher ni à théâtraliser l'épreuve, ni à jouer le rôle que l'on aurait demandé de tenir.** Il doit être vigilant à la tentation du formatage, à une application trop stricte et sans prise de recul des recommandations issues de la formation.
3. **Le candidat doit s'appuyer sur des connaissances maîtrisées :**
 - Avoir une bonne connaissance du référentiel métier et du fonctionnement de l'EPL et de ses instances.
 - Connaître les priorités de l'École et être au fait de l'actualité éducative (ex : programme PHARe, école inclusive ...)

Annexe 1 – Sujet de l'épreuve « composition »

SESSION 2022

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

**CONCOURS EXTERNE
TROISIÈME CONCOURS**

ÉPREUVE DE COMPOSITION

Durée : 4 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

*Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.
De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.*

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public :

Concours

CHE

Section/option

030E

Epreuve

101

Matière

0430

Troisième Concours du CPE de l'enseignement public :

Concours

CHV

Section/option

030E

Epreuve

101

Matière

0430

Sujet

La maîtrise des techniques de l'information et de la communication doit permettre aux élèves de développer leur esprit critique et leur réflexion. Elle contribue à la formation du citoyen du XXIème siècle.

Vous analyserez les enjeux de ces apprentissages au sein de l'école et vous interrogerez comment la politique éducative et pédagogique d'un EPLE conduit à un usage raisonné des ressources numériques par les élèves.

Votre exposé, problématisé et structuré se fondera sur des références aux orientations des politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques issus de la psychologie, de la sociologie, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives.

Annexe 2 - Sujet de l'épreuve « analyse d'une situation éducative »

SESSION 2022

**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
CONCOURS EXTERNE**

ANALYSE D'UNE SITUATION ÉDUCATIVE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Sujet

Thème du dossier : les espaces scolaires

Partie 1 :

Vous êtes CPE nouvellement nommé(e) au collège X. Dans la perspective du prochain Conseil Pédagogique, vous proposerez au chef d'établissement une note de synthèse mettant en évidence les enjeux auxquels l'établissement doit faire face en matière d'organisation et d'utilisation des espaces.

Partie 2 :

En vous fondant sur ce document de synthèse, vous proposerez à destination du chef d'établissement du collège X, les axes stratégiques d'un projet de service vie scolaire favorisant une meilleure prise en compte des espaces de l'établissement.

Composition du dossier documentaire

Le dossier comporte 22 pages

Document n°1 : Pascal Clerc, <i>La salle de classe : un objet géographique</i> , Géocarrefour [En ligne] consulté le 22 mars 2021 http://journals.openedition.org/geocarrefour/14426 . Extrait.	3
Document n°2 : Le Monde, Séverin Graveleau, <i>Architecture scolaire : Cette crise peut être l'occasion d'engager des changements</i> [En ligne] consulté le 15 octobre 2021 https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/11/architecture-scolaire-cette-crise-peut-etre-l-occasion-d-engager-de-s-changements_6079828_3224.html	5
Document 3 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [En ligne] consulté le 20 octobre 2021 https://dane.ac-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2019/07/Memo-Archiclasse.pdf	7
Document N° 4 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. <i>Le poids de l'aménagement de l'espace dans la pédagogie au collège Guy Môquet</i> . [En ligne] consulté le 18 octobre 2021 https://archiclasse.education.fr/Le-poids-de-l-amenagement-de-l-espace-dans-la-pedagogie/ Extrait.....	8
Document n° 5 : Thibaut Hébert et Eric Dugas, « L'évaluation de la dimension architecturale des établissements scolaires récents. Enquête sur le ressenti des collégiens », Tréma [En ligne], 52 2019, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 26 octobre 2021. http://journals.openedition.org/trema/5460 ; DOI : https://doi.org/10.4000/trema.5460 . Extraits.	10
Document 6 : Enquête interne relative au climat scolaire dans le collège X [Extraits]. Année scolaire 2018/2019.	13
Document n°7 : Statistiques « devoirs faits » collège X - année 2018 -2019.....	15
Document n° 8 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Circulaire n°2003-092 du 11 juin 2003 <i>relative aux assistants d'éducation</i> [En ligne] consulté le 25 octobre 2021 https://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENP0301316C.htm . Extrait.	16
Documents N°9 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [En ligne] consulté le 26 octobre 2021 https://www.dane.ac-versailles.fr/comprendre/e-education-et-espaces-scolaires#	18
Document n°10 : Bilan vie scolaire du collège X – année 2018-2019 – document établi par la CPE en poste.	20
Document n°11 : plan du collège X [extrait] – plan étage 1.....	24

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe du CPE de l'enseignement public :

Concours

CHE

Section/option

030E

Epreuve

102

Matière

9378

Document n°1 : Pascal Clerc, *La salle de classe : un objet géographique*, Géocarrefour [En ligne] consulté le 22 mars 2021 <http://journals.openedition.org/geocarrefour/14426> . Extrait.

[...]

Le dispositif qui incarne le mieux la salle de classe dans les représentations communes, est l'autobus. Son principe de base est un double alignement selon les deux axes de la salle de classe ; il dessine un quadrillage. La principale variable est le nombre et la place des allées qui permettent la circulation de l'enseignant. Ce dispositif est adapté aux deux pratiques pédagogiques qui se concurrencent pendant une bonne partie du XIXe siècle : l'enseignement mutuel et l'enseignement simultané. L'enseignement mutuel est un système de monitorat au sein duquel les élèves les plus âgés surveillent et instruisent les plus jeunes sous la direction d'un maître. L'enseignement simultané s'organise autour de la parole d'un enseignant qui transmet *simultanément* des connaissances à un groupe d'élèves homogène. Dans les deux cas, le dispositif spatial mobilise les mêmes ressorts : la transmission et le contrôle, et s'incarne à travers les mêmes agencements avec des rangées d'élèves orientées en direction d'un enseignant juché sur une chaire, puis, jusqu'aux années 1970, sur une estrade. La spécificité de l'enseignement mutuel par rapport à ce dispositif est la grande taille des salles de classe. En effet, un des intérêts de cette pratique est son « rendement » puisque le relais assuré, plus ou moins bien, par les moniteurs permet de rassembler jusqu'à plusieurs centaines d'élèves en un lieu unique sous le contrôle d'un seul enseignant. Une organisation spatiale spécifique et un fonctionnement quasi militaire permettent le travail de ces moniteurs. Elle est décrite ainsi par Octave GREARD dans le *Nouveau dictionnaire de pédagogie* de Ferdinand Buisson : « Au milieu de la salle, dans toute la longueur, des rangées de tables, de 15 à 20 places chacune, portant à l'une des extrémités (celle de droite) le pupitre du moniteur et la planchette des modèles d'écriture (...) au fond de la salle, sur une vaste et haute estrade, accessible par des degrés et entourée d'une balustrade, la chaire du maître, qui, s'aidant tour à tour, suivant des règles déterminées, de la voix, du bâton ou du sifflet, surveillait les tables et les groupes, distribuait les encouragements et les réprimandes, et réglait, en un mot, comme un capitaine sur le pont de son navire, toute la manœuvre de l'enseignement. »

Dans une réinterprétation contemporaine de l'enseignement mutuel, Vincent Faillet (2017) organise de manière bien différente l'espace d'apprentissage. Il faut dire que le projet pédagogique de ce professeur de sciences de la vie et de la terre, s'il reprend le principe de l'enseignement par les pairs et de l'activité des élèves, déconstruit un modèle rigide, directif et en fait simultané, pour en faire une pratique fondée sur la coopération, l'échange, le partage de documentation et le travail collectif ; il confère un statut nouveau à l'enseignant et son savoir. Cette pratique requiert un dispositif spatial en îlots. Dans la classe décrite par Faillet, on trouve quatre ensembles de tables, chacun accueillant en moyenne huit élèves. Il est d'autres modèles d'îlots mais le principe de base ne varie guère : les tables sont assemblées pour constituer de petits espaces de travail dans lesquels les élèves sont en situation de face à face. Le modèle des îlots est pédagogiquement un modèle de l'autonomie et de la co-construction du savoir. Avec ce dispositif, la salle de classe est spatialement réorganisée. Ce n'est plus l'enseignant et son tableau qui sont (en théorie) au centre des attentions, mais les diverses tâches que les petits groupes qui constituent chaque îlot doivent réaliser collectivement. On passe ainsi d'un espace polarisé à un espace dépolarisé ou multipolarisé. Le U est la troisième grande alternative. La forme correspond à l'écriture majuscule de la lettre qui lui donne son nom, avec une ouverture en direction du tableau et du bureau de l'enseignant. Pédagogiquement, c'est une structure mixte qui favorise d'une part la discussion et le débat puisque tous les acteurs ont la possibilité de se voir, d'autre part – sans la frontalité du dispositif en autobus – la transmission puisque l'enseignant, situé hors du U, peut être le point de convergence des attentions. Le U s'organise autour d'un vide – au sens matériel – qui est le lieu possible de rencontre des paroles. Ce vide peut s'avérer problématique pour une gestion optimale d'espaces scolaires de taille réduite ; par conséquent, parmi les adaptations de ce dispositif, on trouve parfois le « double U » avec donc deux rangées de tables sur les trois côtés, ce qui déplace le dispositif vers la logique du frontal puisque tous les élèves ne sont plus en situation de face à face avec leurs pairs. Parfois, le U se referme pour constituer un rectangle ou carré évidé. Ce dispositif est rare car il suggère une forme d'égalité entre tous ceux qui y ont pris place ; en ce cas, la parole de l'enseignant, installé avec les élèves, pourrait être mise au même niveau. Ce sont parfois des circonstances exceptionnelles qui justifient cette organisation de l'espace.

Il est difficile d'évaluer l'importance de ces différents dispositifs dans le système éducatif français faute de recherches précises sur le sujet. Néanmoins, quelques tendances peuvent être identifiées. De l'école maternelle

vers les classes de lycée, les dispositifs spatiaux et l'attention qui leur est portée évoluent. Les classes maternelles sont l'objet d'une véritable réflexion sur l'organisation matérielle: la mise en place de « coins » aux fonctions différenciées, le soin donné aux aménagements intérieurs, à la décoration et au mobilier, la volonté d'en faire des lieux accueillants les caractérisent. Notons par ailleurs que pendant longtemps, les seuls textes officiels portant sur l'aménagement des salles de classe concernaient ce niveau. Avec l'école élémentaire, l'attention aux espaces diminue et peu à peu la logique de sous-espaces à fonction exclusive s'efface. Les trois principaux dispositifs présentés plus haut s'imposent avec un glissement progressif vers une organisation en autobus qui ira croissante avec les classes de collège puis de lycée. S'il n'est pas possible de quantifier précisément la part des différents dispositifs, il ne semble pas abusif d'affirmer qu'un élève français passe la plus grande partie de son temps scolaire dans des salles où les tables sont alignées par rangées face à l'enseignant et au tableau.

[...]

Document n°2 : Le Monde, Séverin Graveleau, *Architecture scolaire : Cette crise peut être l'occasion d'engager des changements* [En ligne] consulté le 15 octobre 2021 https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/11/architecture-scolaire-cette-crise-peut-etre-l-occasion-d-engager-de-s-changements_6079828_3224.html

Comment assurer une distanciation sociale digne de ce nom dans des établissements scolaires où la promiscuité est de mise ? Depuis le début de la crise sanitaire la problématique s'est imposée dans les débats sur l'école. On y parle densité scolaire, demi-jauge, aération des salles, cantines, état des toilettes... En filigrane de tous ces sujets, la question des bâtiments scolaires, et d'une architecture qui pose problème pas seulement par temps de pandémie.

Éléments de réflexion avec Pascal Clerc, professeur des universités en géographie et membre du laboratoire École, Mutations, Apprentis- sages à CY-Cergy-Paris-Université.

En quoi l'épidémie de Covid-19 a-t-elle été révélatrice des problématiques d'architecture scolaire en France ?

Certaines caractéristiques des établissements scolaires en font des espaces à risque en cas d'épidémie. C'est le cas de la densité dans les salles de classe qui, si elle ne facilite pas l'apprentissage des élèves en temps normal, rend ardue toute règle de distanciation sociale en période de crise. Au XIXe siècle la norme fixée était au minimum de 1,50 m² par élève. On est aujourd'hui autour de 2 à 3 m², voire un peu moins si on prend en compte le « territoire » plus important de l'enseignant dans la classe par rapport à celui des élèves (zone du tableau, allées entre les tables...). A titre de comparaison, on considère une plage « saturée » lorsque les vacanciers ont moins de 3 m² par personne, et on préconise au moins 10 m² par salarié dans les espaces de bureau.

La question des couloirs et des escaliers est aussi un impensé de la majorité des constructions scolaires, tout comme les interclasses. Dans l'enseignement secondaire, il en résulte d'évidents problèmes de circulation toutes les heures, lorsque la plus grande partie des élèves et des enseignants se déplacent en même temps dans ces espaces mal conçus, une situation à risque tant en termes sanitaires que de climat scolaire. La question ancienne de l'état et du nombre des toilettes a aussi été remise sur la table avec la crise.

Quelle place est laissée aux élèves en tant qu'individus dans les établissements ?

L'organisation spatiale de l'école autour de la transmission des savoirs éducatifs ne leur donne pas le choix d'être autre chose que... des élèves. Surtout pas des enfants ou des jeunes. Outre la problématique des sanitaires déjà évoquée, la question des moments ou lieux d'intimité qui leur sont laissés en dehors de la classe est importante, d'autant plus au moment de l'adolescence.

Certains établissements n'hésitent pas à sacrifier des mètres carrés de cour de récréation s'ils sont dans un angle mort en termes de surveillance. Outre le fait de ne pas arranger la problématique de densité en milieu scolaire, cela incite les élèves à profiter de tous les recoins possibles, autorisés ou non, pour se recréer des espaces d'intimité.

Lorsqu'on demande aux élèves quelle serait leur école idéale, dans le cadre d'une recherche ou d'un projet de rénovation ou de construction collaboratif, ils l'imaginent toujours comme un lieu de « vie » où ils ne seraient pas qu'élèves, justement, avec des espaces de repos ou de détente, de sport, un endroit plus beau, plus vert, etc. La question du bien-être des élèves dans l'école reste problématique en 2021.

L'institution réfléchit-elle plus qu'avant à l'organisation des espaces scolaires ?

Cette réflexion a toujours existé, notamment pour arrêter les normes dont nous avons parlé. Mais depuis une vingtaine d'années maintenant, elle tourne en grande partie autour de la question de la sécurisation des établissements scolaires. Le monastère est devenu forteresse : on ne souhaite plus enclorre celui-ci pour favoriser les apprentissages mais pour le protéger des dangers extérieurs.

Les attentats de 2015 ont transformé la tendance en lame de fond, voire en obsession qui dépasse tout pour nombre d'acteurs institutionnels ou chefs d'établissement : un établissement bien fait est avant tout un établissement fermé, contrôlé, filtré.

Sous la pression des événements et de la pandémie, il y a cependant en ce moment une ouverture intéressante du ministère, notamment autour de la pratique de la « classe dehors », désormais mise en avant par l'institution, et qui fait sortir la pédagogie et l'apprentissage de la salle de classe. Le numérique, qui sort lui aussi d'une certaine manière le savoir de la classe, oblige aussi depuis quelques années les acteurs de l'école à penser différemment les espaces scolaires.

Quels sont les axes prioritaires, selon vous, pour adapter l'architecture scolaire aux défis du XXI^e siècle ?

L'enquête PISA [Programme international pour le suivi des acquis] 2018 montre que les élèves français sont ceux qui, de très loin, ont le plus faible sentiment d'appartenance à leur établissement. Malgré la question sécuritaire, il faut donc faire des espaces scolaires des lieux plus accueillants, que les élèves auront envie d'aimer et d'habiter, de s'approprier, des lieux d'apprentissage, mais aussi de vie et parfois de détente.

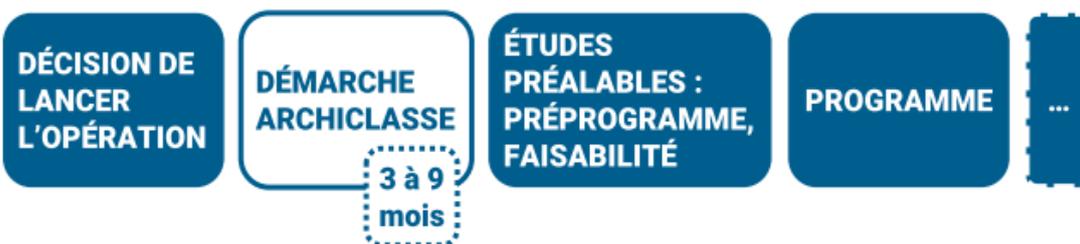
Pour ce faire, il faut que ces établissements soient modulables et moins standardisés. Mais qu'ils soient apaisés aussi. Je pense notamment aux cours de récréation, pour lesquelles on connaît aujourd'hui les configurations qui permettent de meilleures relations entre élèves, garçons et filles notamment ou encore à la question du bruit qui peut rendre invivables certains espaces scolaires. Il est temps de passer d'une architecture scolaire et d'une école de la séparation – des espaces, des disciplines, des niveaux, des élèves... – à une école de la relation – entre les individus, entre les matières, entre les espaces, entre l'établissement et son environnement etc. -. Les choix d'architecture scolaire traduisent un modèle d'éducation souhaité à un instant T, ce sont des choix politiques dont la crise sanitaire révèle les limites et possibilités d'évolution.



ARCHICLASSE EST UNE DÉMARCHE QUI ACCOMPAGNE LA DÉFINITION DU PROJET DE RÉNOVATION OU DE CONSTRUCTION SCOLAIRE AVEC POUR AMBITION DE FACILITER ET D'ANTICIPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE.



Archiclasse concerne à la fois les **collectivités locales**, les **acteurs de l'École** et les **équipes techniques**.



Archiclasse propose une **démarche en trois phases** nourrie d'**outils pratiques**



Phase 1 - Définir l'ambition de rénovation/construction par rapport aux pratiques numériques



Phase 2 - Proposer à l'équipe pédagogique de définir les espaces scolaires et intégrer les services techniques, la direction éducation, le patrimoine, l'immobilier et des marchés pour préciser les besoins



Phase 3 - Stabiliser la définition de l'école par la rédaction des documents cadres pour lancer les premières consultations

À retrouver en ligne : <https://archiclasse.education.fr>

Document N° 4 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. *Le poids de l'aménagement de l'espace dans la pédagogie au collège Guy Môquet*. [En ligne] consulté le 18 octobre 2021 <https://archiclasse.education.fr/Le-poids-de-l-amenagement-de-l-espace-dans-la-pedagogie/> Extrait.

[...]

Le collège Guy Môquet est un établissement REP+ [...]. Il accueille 700 élèves issus d'un quartier urbain sensible [...].

Il a été labellisé collège BYOD Lab dans le cadre du plan numérique gouvernemental en 2016.

BYOD, abréviation de l'anglais « bring your own device », connu en France par son équivalent AVEC pour « apportez votre équipement personnel de communication », est une pratique qui consiste à utiliser ses équipements personnels (smartphone, ordinateur portable, tablette électronique) dans un contexte professionnel.

La démarche

Convaincu que le mobilier est un outil pédagogique qui va de pair avec une vision de partage démocratisé des savoirs, une équipe de professeurs, de Conseillers Principaux d'Éducation et d'assistants d'éducation ont engagé avec le direction une réflexion sur l'aménagement des espaces.

Les élèves du conseil de la vie collégienne ont été impliqués. Le choix a porté sur deux salles, la salle de permanence et une salle de cours classique.

Pour réfléchir sur l'aménagement des espaces, une réunion a été organisée avec la DANE (Délégation académique au numérique [...]). Une réflexion a ainsi été engagée sur le sens donné à l'aménagement et les implications pédagogiques. Un travail de croquis a été mené avec des jeux de type « Lego ». Ces croquis ont ensuite été travaillés avec le conseil départemental qui [...] a accompagné dans la démarche.

La salle de permanence

La salle de permanence a été rebaptisée salle de travail. L'organisation de la salle était au départ très classique situation frontale avec un bureau et des élèves en face de l'assistant d'éducation. Le nouvel aménagement comprend des tables en îlots, des tables hautes, une banquette de lecture, deux fauteuils permettant de s'isoler et de lire tranquillement, des tables hautes et des tables équipées de quelques ordinateurs.

La salle numérique

La deuxième salle aménagée a été pensée comme une salle où les tables étaient mobiles et les murs ont été investis et pensés en rapport avec des pratiques pédagogiques distinctes, un grand tableau d'écriture, un tableau interactif et une immense tablette mobile.

Quels impacts sur la pédagogie ?

L'aménagement de la classe participe à façonner l'atmosphère et le climat de classe.

Il est important de fixer un cadre aux élèves pour le fonctionnement en îlots où les règles de parole et de circulation sont clairement établies. Cela demande de la part des enseignants, des assistants d'éducation et des élèves une adaptation et un investissement différent dans leur relation à l'espace et aux autres.

Effets sur les élèves

Les élèves sont plus actifs et les élèves en difficultés se sentent sécurisés ; ils discutent, échangent entre eux. Les plus forts aident les plus faibles et une entraide se développe.

Une confrontation des idées s'organise.

Une amélioration de la confiance en soi : tous les élèves du groupe adoptent un rôle celui de scripteur ou de porte - parole par exemple.

L'autonomie des élèves est accrue et les élèves deviennent acteurs dans la construction des savoirs.

Effets sur les assistants d'éducation

Ce nouvel aménagement a été mis en place à la rentrée 2017. Les assistants d'éducation ont été au départ très perturbés par cette nouvelle organisation et ont même pour certains remis la salle dans une situation frontale. Ils étaient très inquiets et avaient l'impression d'avoir moins d'autorité sur les élèves. [Il a été] donc décidé de les accompagner dans la gestion de cette nouvelle organisation spatiale. Une formation a été organisée sur l'année avec la collaboration d'une formatrice et l'appui de professeurs.

Un protocole de gestion de la salle de travail a été élaboré.

Effets sur les enseignants

Le professeur devient le chef d'orchestre. Il n'est plus dans une posture traditionnelle de transmission descendante mais il est un accompagnant du savoir.

Il n'est plus le centre de l'attention face à la classe car l'intérêt est dans l'activité elle-même. Le professeur passe de table en table avec une plus grande disponibilité. Il est par ailleurs plus aisé de mettre en place une différenciation pédagogique.

Cet aménagement des espaces a essaimé dans plusieurs autres salles. Les pratiques pédagogiques évoluent dans un climat scolaire apaisé et serein.

Document n° 5 : Thibaut Hébert et Eric Dugas, « L'évaluation de la dimension architecturale des établissements scolaires récents. Enquête sur le ressenti des collégiens », Tréma [En ligne], 52 | 2019, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 26 octobre 2021. <http://journals.openedition.org/trema/5460> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trema.5460>. Extraits.

" Partant du postulat que l'environnement peut être perçu comme une menace au bien-être des individus, l'objet de cet article est de proposer à partir d'une enquête quantitative, une évaluation des qualités architecturales de trois récents collèges. Il s'agissait pour des élèves d'exprimer leur ressenti sur leur bâtiment scolaire. Les résultats ont révélé qu'ils le connotent plutôt positivement. Ce ressenti, fortement corrélé aux émotions éveillées par ce lieu, laisse toutefois émerger des facteurs d'influence négative du bien-être (le bruit, l'absence de couleur et de lumière naturelle) et la problématique de l'« école sanctuaire » ou des « espaces de liberté ».

[...]

Cette étude permet ainsi de savoir comment les élèves, voient, perçoivent et évaluent le lieu dans lequel ils sont censés apprendre et être socialisés. Il s'agit ainsi d'apporter modestement, avec les précautions d'usage d'une enquête de terrain quelques connaissances sur l'environnement bâti afin d'impulser un processus de conception d'établissements scolaires où les élèves sont enfin pris en considération.

[...]

Résultats globaux

En premier lieu, les résultats révèlent d'un point de vue général des évaluations positives concernant l'environnement scolaire des élèves. Les collèges sont en effet plutôt appréciés sur le plan bâtementaire (3,45 / 5 sur une échelle de Likert) et plusieurs espaces harmonieux à l'intérieur de chacun d'entre eux sont admis par les répondants (3,18/5). Ces espaces sont même davantage valorisés que les lieux disharmonieux. Néanmoins, la stigmatisation de quelques espaces nous rappelle que certains endroits, notamment la cour de récréation et les espaces interstitiels sont souvent laissés pour compte par les architectes (Hornqvist, 2001) et par les politiques éducatives alors qu'ils sont ressentis par les élèves comme anxiogènes (Hébert, Dugas, 2017).

En second lieu, le collège éveille davantage d'émotions positives que d'émotions négatives. Ainsi, nous observons que le bâtiment suscite plus de joie (2,98 sur 5), d'approbation (3,01 sur 5), d'attente (2,58 sur 5) que de colère (1,75 sur 5), de peur (1,54 sur 5), de tristesse (1,59 sur 5) ou de rejet (1,68 sur 5). Observons alors s'il existe des corrélations entre les connotations exprimées par les collégiens à travers les échelles sémantiques et les émotions suscitées par l'environnement scolaire. Ainsi, nous partons du postulat que les émotions sont un facteur explicatif du comportement humain et que l'évaluation que l'organisme fait d'un stimulus, d'un évènement ou d'une situation détermine le déclenchement d'une émotion.

[...]

Des différences entre établissements ?

[...]

Les différentes échelles sémantiques permettent d'une part, de conforter les différences suggérées précédemment entre les trois collèges et, d'autre part, mettent en lumière la présence de perturbateurs environnementaux, nuisibles au bien-être des élèves.

Le premier facteur négatif est le bruit. Nous constatons que seul le collège A affiche une connotation neutre, proche de zéro (+0,03), sur l'échelle « silencieux / bruyant ». Autrement dit, les élèves des collèges B et C se distinguent significativement en stigmatisant les nuisances sonores dans leur établissement. Ce constat interroge forcément puisque nous savons par exemple que les élèves qui se trouvent dans des écoles bruyantes s'avèrent plus facilement distraits par des bruits de fond, abandonnent plus rapidement que les autres élèves les tâches complexes (Cohen et al., 1980), éprouvent des difficultés d'apprentissage de la lecture et échouent

significativement plus souvent à des problèmes d'arithmétique (Moch, 1981). « En outre, le bruit semble avoir des effets durables car on constate que les enfants ne s'y adapte pas. Ils continuent à en être affectés, même s'ils n'en parlent plus » (Fischer, 2011, p. 122).

Le deuxième facteur d'influence négatif identifié est l'aménagement intérieur symbolisé par les couleurs et la lumière. Concernant la couleur, le collège A se distingue significativement de ces deux homologues par une valorisation des couleurs alors que pour la lumière, c'est plutôt le collège B qui s'avère plus sombre. Il est vrai que nous avons pu noter que cet établissement se distinguait par la faible place donnée à la lumière naturelle, notamment dans les espaces de transition. Ce constat n'est pas sans effet puisqu'un lien a été établi entre l'éclairage artificiel et les symptômes de dépression (Riemersma-van der Lek, 2008).

Enfin, nous aimerions porter un regard sur la paire d'adjectifs « fermé / ouvert ». Le collège, comme tout espace institutionnel partiel (Goffman, 1973), renvoie l'image d'un espace séparé marqué « par une division fondamentale entre un dehors et un dedans » (Fischer, 2011, p. 158). En instaurant des parvis ou double parvis (comme le collège C), se trouve à peine dissimulée la volonté chez les décideurs de renforcer les frontières physiques et psychologiques entre le dehors et le dedans afin de marquer un lieu sécurisant, en d'autres termes un sanctuaire. Nos résultats semblent abonder dans ce sens puisque les élèves interrogés sont assez contrastés sur les adjectifs « fermé / ouvert ». C'est plus particulièrement le collège B qui se distingue significativement des deux autres établissements car ce dernier est ressenti comme fermé. Ainsi, comme le précise Depoilly (2015), les filles, comme les garçons peuvent vivre le collège comme un espace d'emprisonnement et d'infantilisation. Il s'agit dès lors que l'architecture du collège ne participe pas de ce phénomène. Or, de récents travaux (Hébert, à paraître, 2018a) révèlent que la surveillance et le contrôle des élèves sont largement intégrés dans les constructions d'établissements scolaires. Si le bâtiment est réfléchi comme un lieu propice aux apprentissages et au bien-être des élèves, les effets sur les élèves de la structure panoptique et des aménagements dédiés à la surveillance sont de l'ordre du pouvoir physique et moral sur eux (de Champs, 2010) et du sentiment de captivité. En somme, la question du malentendu entre des adultes soucieux d'instaurer des espaces « régis par des critères d'organisation et de sécurité » (Levrard et Delalande, 2015, p. 133) et des enfants en attente d'espace de liberté, d'échanges mérite d'être prise en considération dans les projets de construction d'établissements scolaires.

Conclusion

Nous avons cherché à travers cette enquête à poser les bases d'une réflexion entre l'espace conçu et l'espace vécu. Autrement dit, il s'agissait pour des collégiens d'exprimer leur ressenti sur leur bâtiment scolaire. Trois tendances ont pu être identifiées. En premier lieu, de manière générale, les élèves connotent positivement leur établissement et ce malgré des différences entre garçons et filles et entre 6^è et 3^è. En second lieu, la perception des élèves à l'égard de leur bâtiment scolaire est fortement corrélée aux émotions éveillées par ce lieu. En quelque sorte, « une évaluation significative de l'environnement active une réaction émotionnelle appropriée au contexte » (Tcherkassof, 2008, p. 39). Enfin, les différences constatées entre les trois collèges analysés ont fait émerger pour certains d'entre eux, d'une part, des facteurs architecturaux d'influence négative du bien-être comme le bruit, l'absence de couleur et de lumière naturelle et, d'autre part, la problématique de l'« école sanctuaire » ou des « espaces de liberté ».

Cette étude permet ainsi de savoir comment les élèves, voient, perçoivent et évaluent le lieu dans lequel ils sont censés apprendre et être socialisés. Il s'agit ainsi d'apporter modestement, avec les précautions d'usage d'une enquête de terrain quelques connaissances sur l'environnement bâti afin d'impulser un processus de conception d'établissements scolaires où les élèves sont enfin pris en considération. C'est notamment par cette phase que pourra s'opérer la transformation de l'architecture scolaire. La tâche ne sera pas aisée. Car, comme le soumet Weiss (2003, p. 359) à propos du développement durable, la qualité de vie à l'école « se heurte à un dilemme... Quel comportement adopter, quelle décision prendre lorsque les intérêts individuels et collectifs sont contradictoires ? ». En d'autres termes, comment concilier des bâtiments sécurisés tout en garantissant et valorisant la liberté des élèves ? Comment réduire les coûts de construction dont les financeurs sont si soucieux et privilégier des matériaux isolants et des aménagements spatiaux permettant aux enseignants de mettre une pédagogie en phase avec les enjeux du 21^è siècle ? Aussi, cette étude a le mérite d'interroger une co-construction bottom-up, associant les usagers dans toute démarche procédurale. Le bonheur des citoyens passe par leur participation active à la vie et décisions des politiques de la cité et des territoires, dont celle-ci, consacrée à l'éducation.

Si l'originalité de cette recherche réside dans le fait que les bâtiments scolaires n'aient jamais été évalués de la sorte, le bien-être à l'école ne peut pour autant être réduit simplement à l'impact de l'environnement sur les individus. D'autres facteurs en interaction sont en effet à considérer pour construire une école du bonheur, l'approche systémique, voire écosystémique semble indispensable pour tout approfondissement ultérieur. Le développement de l'estime de soi, de l'empathie, de la créativité ou la valorisation de la coopération entre les élèves constituent aussi de véritables enjeux pour nos futurs élèves. Le bâtiment scolaire se doit alors d'être au service de cette mise en jeu pédagogique comme l'a déjà entrepris un certain nombre de pays telle que la Finlande.

Cette enquête a été réalisée par l'équipe mobile de sécurité (EMS) de l'académie auprès d'un échantillon de 200 élèves sur 758 élèves inscrits dans le collège X, sur la période de septembre 2018 à janvier 2019.

1- Vous sentez-vous bien au collège ?

Réponses	nombre	%
Non, pas du tout	10	5%
Non, pas très bien	26	13%
Plutôt bien	48	24%
Oui, bien	66	33%
Oui, très bien	50	25%

2- Pour vous un bon climat scolaire c'est ?

(Plusieurs réponses possibles)

% des élèves interrogés déclarant « qu'un bon climat scolaire c'est » :	
Vivre dans une bonne ambiance	72%
Etre bien dans sa peau	65%
Avoir de bonnes relations avec mes camarades	75%
Avoir de bonnes relations avec les adultes	49%
Etre dans un bel établissement	60%

[...]

4- Le climat général au collège

% des élèves interrogés déclarant que « le climat scolaire au collège est »	%
Pas du tout satisfaisant	5%
Pas très satisfaisant	14%
Assez satisfaisant	27%
Satisfaisant	31%
Très satisfaisant	23%

[...]

A votre avis, le nombre d'incidents causés dans l'établissement est dû à :

Un manque de respect des élèves	49%
Des EDT mal construits	38%
Un manque d'écoute des élèves	47%
Un manque d'espace pour le bien être	49%
Un manque d'équité des punitions	46%
Des locaux peu accueillants	48%
Un manque d'activités extra-scolaires	60%

Que faudrait-il changer à votre avis ? (Réponses les plus citées)

L'aménagement des salles de classe non fixe (en U, en îlots...)	29%
L'aménagement de la salle d'étude (lieux mixtes îlots, tables individuelles...)	78%
L'ouverture du foyer toute la journée	67%
La possibilité d'aller au CDI toute la journée	79%
Des lieux différents dans la cour de récréation (zones de jeux, zones de repos, abris ...)	86%
La rénovation des bâtiments (peinture, etc...)	68%
Des clubs sur la pause méridienne (UNSS, tournois de sport, club manga, dessin, etc...)	80%

Document n°7 : Statistiques « devoirs faits » collège X - année 2018 -2019

Le bilan « devoirs faits » (DF) du collège X réalisé à la fin de l'année scolaire en 2018-2019¹ montre un fort investissement des classes de 6^{ème} (601 à 605) et 5^{ème} (501 à 504) contre un faible intérêt des classes de 4^{ème} (401 à 406) et 3^{ème} (301 à 303).

L'encadrement a été assuré en grande majorité par les enseignants (ENS) et l'assistant pédagogique (AP).

La vie scolaire n'était que peu présente avec seulement un AED qui suit les classes de troisième.

Les heures DF ont été calées sur les heures libres à l'emploi du temps des élèves.

parties classes devoirs faits	Nombre d'élèves	nbre heures DF/semaine	encadrant*
<301> <DF> DF	2	1	AED
<302> <DF> DF	1	1	AED
<303> <DF> DF	2	1	AED
<401> <DF> DF	2	1,5	ENS + AP
<402> <DF> DF	4	1,5	ENS + AP
<403> <DF> DF	2	1,5	ENS + AP
<404> <DF> DF	4	1,5	ENS + AP
<405> <DF AP> DFAP	1	1,5	ENS + AP
<405> <DF> DF	2	1,5	ENS + AP
<406> <DF> DF	3	1,5	ENS + AP
<501> <DF> DF	5	1,5	ENS + AP
<502> <DF> DF	5	1,5	ENS + AP
<503> <DF> DF	7	1,5	ENS + AP
<504> <DF> DF	10	1,5	ENS + AP
<601> <DF> DF	10	2	ENS + AP
<602> <DF> DF	5	2	ENS + AP
<603> <DF> DF	8	2	ENS + AP
<604> <DF> DF	8	2	ENS + AP
<605> <DF> DF	12	2	ENS + AP
TOTAL	93		
* ENS = Enseignant/ AP = Assistant Pédagogique			

¹ Les conséquences de la crise sanitaire n'ont pas permis la réalisation de bilans complets pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021.

Document n° 8 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Circulaire n°2003-092 du 11 juin 2003 *relative aux assistants d'éducation* [En ligne] consulté le 25 octobre 2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENP0301316C.htm>. Extrait.

I - Fonctions des assistants d'éducation

L'article L. 916-1 du code de l'éducation prévoit que les assistants d'éducation sont recrutés pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative notamment pour l'encadrement et la surveillance des élèves, y compris en dehors du temps scolaire.

L'article 1er du décret du 6 juin 2003 précise la nature des missions des intéressés.

Les fonctions des assistants d'éducation doivent être définies à partir des besoins et intégrées dans le projet d'établissement et d'école. Outre les fonctions de surveillance bien identifiées, une partie des tâches aujourd'hui exercées par les aides éducateurs peut servir de référence. La mission des assistants d'éducation est distincte de la mission d'enseignement et ne peut s'y substituer.

Dans le premier degré, les assistants d'éducation participent, en appui à l'équipe éducative et sous l'autorité du directeur d'école, à l'encadrement et à l'animation de toute action de nature éducative conçue dans le cadre du projet d'école, par exemple :

- la surveillance et l'encadrement des élèves pendant tout le temps scolaire ;
- l'encadrement des sorties scolaires,
- l'animation de la bibliothèque-centre de documentation ;
- l'accès aux nouvelles technologies ;
- l'aide à l'étude ;
- l'aide à l'encadrement et à l'animation des activités culturelles, artistiques et sportives ;
- l'aide aux dispositifs collectifs d'intégration des élèves handicapés.

Dans le second degré, sous l'autorité du chef d'établissement qui s'appuie sur les équipes éducatives, les assistants d'éducation participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves, par exemple :

- les fonctions de surveillance des élèves, y compris pendant le service de restauration et en service d'internat ;
- l'encadrement des sorties scolaires ;
- l'accès aux nouvelles technologies ;
- l'appui aux documentalistes ;
- l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens ;
- l'aide à l'étude et aux devoirs ;
- l'aide à l'animation des élèves internes hors temps scolaire ;
- l'aide aux dispositifs collectifs d'intégration des élèves handicapés.

Ils peuvent également participer au dispositif "École ouverte".

Les assistants d'éducation peuvent être mis à disposition des collectivités territoriales, par convention entre la collectivité intéressée et l'établissement employeur dans les conditions prévues à l'article L. 216-1 du code de l'éducation. Les assistants d'éducation peuvent alors participer aux activités éducatives, sportives et culturelles organisées par les collectivités territoriales prévues à l'article L. 216-1 du code de l'éducation.

Ils peuvent intervenir dans les activités mises en œuvre conformément à l'article L. 212-15 du code de l'éducation, qui prévoit la possibilité d'utilisation des locaux scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif.

La convention prévue à l'article L. 916-2 du code de l'éducation précise les conditions de mise à disposition des assistants d'éducation, notamment les conditions d'emploi des assistants d'éducation et la participation financière des collectivités territoriales.

Dans les conditions fixées par le contrat, les assistants d'éducation peuvent intervenir soit dans un établissement, soit dans une ou plusieurs écoles. Ils peuvent également accomplir leur service dans plusieurs établissements. Dans ce dernier cas, l'établissement employeur conclut des conventions avec les autres établissements concernés.

Les fonctions des assistants d'éducation sont précisées par le contrat, conformément à l'énumération de l'article 1 du décret du mai 2003.

Lorsque l'assistant d'éducation exerce ses fonctions dans plusieurs établissements ou écoles ou qu'il est mis à disposition des collectivités territoriales, le contrat précise également les établissements ou écoles où il effectue son service, ainsi que les fonctions qu'il y exerce et la quotité de service.

[...]

Documents N°9 : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [En ligne] consulté le 26 octobre 2021 <https://www.dane.ac-versailles.fr/comprendre/e-education-et-espaces-scolaires#>

La société et l'École sont en plein changement. Ces bouleversements et l'hétérogénéité des classes amènent de plus en plus d'enseignants à repenser leur manière de travailler avec les élèves. Lancé le 7 mai 2015 dans l'académie de Versailles avec les collègues préfigurateurs, le Plan numérique pour l'éducation a été mis en place pour accompagner ces transformations. Des modalités pédagogiques différentes, parfois augmentées par le numérique, voient ainsi progressivement le jour : classe inversée, différenciation, pédagogie transmissive, démarche de projet sont mises en œuvre par les enseignants pour permettre aux élèves d'apprendre à leur rythme et de réussir, tout en développant des compétences telles que l'autonomie, la créativité, l'esprit critique ou la collaboration par exemple. Dans certains scénarii, les rôles se répartissent différemment. Marcel Lebrun, docteur en Sciences et professeur en technologies de l'éducation à l'Université de Louvain, compare l'enseignant à un chef d'orchestre. Il guide, organise le travail, propose certaines ressources et aide les élèves qui en ont besoin, les incitant à devenir acteurs de leurs apprentissages. Les élèves, eux, partagent, s'entraident et produisent, seuls ou à plusieurs. Ces principes sont ceux de la e-éducation, concept qui propose de repenser l'enseignement et les apprentissages en terme de stratégies pédagogiques, de temps et de lieux.

Flexibilité, polyvalence et modularité

L'organisation de la salle de classe telle qu'elle existe dans la plupart des écoles et établissements français aujourd'hui, contraint la pédagogie : l'enseignant présente un contenu au tableau, face à des élèves assis, alignés en rang les uns derrière les autres. Les moments d'échanges se font lorsque l'enseignant pose une question, lorsqu'il circule dans la classe ou lorsque les élèves se retournent pour travailler avec leurs camarades du rang de derrière. Difficile de mettre en place de la différenciation dans ce contexte, de créer des groupes de besoin ou de favoriser le tutorat entre pairs, par exemple. Tout comme le numérique peut faciliter ces nouvelles pratiques de classe, l'agencement de l'espace et le mobilier doivent s'adapter à la mise en œuvre de nouveaux scénarii pédagogiques, en accueillant notamment des temps d'échanges collectifs, des temps de travail individuel, en binômes ou en petits groupes.

Postures et apprentissages

Outre l'organisation du mobilier, il semble aussi important de prêter attention à la posture de l'élève en situation d'apprentissage. Traditionnellement, il est assis sur une chaise derrière une table et peut rarement se déplacer. Or, le corps a un rôle à jouer dans la concentration. Pourquoi ne pas autoriser l'élève à changer de posture pour se concentrer sur une nouvelle tâche et remobiliser ainsi son énergie ? Debout à une table haute ou devant un tableau blanc avec d'autres camarades pour résoudre un problème ensemble ou encore présenter un travail assis sur une banquette ou sur une chaise : les possibilités sont nombreuses en fonction des besoins des élèves, les plus jeunes appréciant aussi d'être allongés sur un fauteuil ou un tapis au sol.

En outre, certains enseignants ayant pratiqué la danse ou le théâtre avec leurs élèves, constatent les bénéfices du mouvement dans le processus de mémorisation et dans la gestion du stress.

L'École, un territoire à reconquérir

Si l'École est un lieu d'apprentissage, il s'agit également d'un lieu de vie pour l'ensemble de la communauté éducative. Comment les élèves et le personnel y évoluent-ils au quotidien ? Comment s'approprient-ils ce territoire ? Actuellement, le confort et l'accueil sont deux problématiques laissées au second plan : le hall, considéré comme bruyant, et les couloirs restent des lieux de passage où les élèves sont rarement autorisés à s'asseoir pour se détendre ou travailler ; les places au CDI restent limitées et la permanence se présente comme une grande salle équipée d'un bureau pour les assistants d'éducation et de tables alignées les unes derrière les autres. Mais il est souvent compliqué d'y travailler à plusieurs, pour des raisons de bruit et de configuration. Pourtant, les outils nomades et connectés permettent de transformer n'importe quel lieu en espace informel d'apprentissage.

Enfin, pour encourager la créativité et le travail collaboratif, il serait intéressant de s'inspirer des fablabs, ces tiers-lieux qui mettent en avant le partage, l'innovation et la co-construction. Disposer d'une salle de travail pour

concevoir des ressources pédagogiques ou se former par exemple serait un moyen d'encourager les pratiques et de favoriser les échanges entre pairs, mais aussi entre adultes et jeunes, dans un cadre plus informel.

BILAN VIE SCOLAIRE 2018-2019

I - L'équipe Vie Scolaire : Présentation Générale

II - Assiduité / punitions/ sanctions

III - Demi-pension / Casiers

I - L'équipe Vie Scolaire : Présentation Générale

1/ Les Assistants d'Education: 4,5 postes. (3 AED à temps complet, 2 AED à mi-temps, et 1 AP)

Cette année, l'équipe a été fortement renouvelée puisque nous avons accueilli 4 nouveaux collègues. A plein temps, ils assurent un service de 41 h hebdomadaires. Ils sont recrutés par le chef d'établissement. Leur contrat est d'un an renouvelable pendant au maximum 6 ans. Comme tous les adultes du collège, leur relation avec les élèves se situe dans une perspective éducative. Ils participent, pour leur part, à la surveillance et à l'encadrement des collégiens

2/ La Conseillère Principale d'Education : 1 poste

Dans le cadre officiel de mes missions, et compte tenu de la taille importante de l'établissement, j'ai établi mes priorités et mes objectifs au sein du collège X. Depuis mon arrivée dans cet établissement, il y a 6 ans, ceux-ci guident ma pratique quotidienne du métier de CPE et mes projets. Ils s'articulent autour de quelques grands axes :

1. Faire (re)connaître les missions du CPE et de la " Vie Scolaire " auprès des autres membres de la communauté éducative (enseignants, personnels, élèves et parents).
2. Assurer un suivi le plus rigoureux possible de l'assiduité et la ponctualité des élèves
3. Optimiser nos moyens en surveillance afin d'assurer la meilleure sécurité possible
4. Faire adhérer davantage encore nos élèves à des valeurs telles que « le respect de l'autre et des différences », « la courtoisie », « la confiance », « la solidarité »
5. Développer chez les élèves l'exercice de la citoyenneté, le sens des responsabilités, l'autonomie
6. Porter sur nos élèves un regard positif, valoriser leurs capacités, favoriser leur estime de soi
7. En cas de manquement au Règlement Intérieur, veiller à ce qu'une éventuelle punition s'inscrive dans une démarche éducative.
8. Se montrer disponible pour recevoir et écouter les élèves en difficulté (voire en souffrance) ou ceux qui ont besoin d'une médiation pour régler leurs conflits.
9. Œuvrer à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'accueil pour nos élèves
10. Renforcer le lien, les contacts et la communication avec les parents.

Il me paraît utile de mentionner quelques caractéristiques du collège qui impactent directement le travail de la Vie Scolaire :

- L'accueil de 450 élèves répartis en 18 classes, dont la grande majorité est soumise au ramassage scolaire puisque l'établissement est situé en zone semi-rurale, sur une amplitude horaire hebdomadaire de 42h30 (à laquelle se rajoute une retenue du mercredi après -midi assurée par la Vie Scolaire)
- Un très gros effectif à la ½ pension (seulement 40 élèves sont externes !) qui mobilise toute l'équipe pendant un service continu de 2 H 10
- Un nombre élevé d'heures de permanences régulières.
- Une mission d'accueil et de surveillance des élèves malades ou blessés (en l'absence de l'infirmière nommée à mi-temps sur notre collège)

- Des tâches administratives très importantes liées à l'absence d'un adjoint au chef d'établissement (classement, saisie des appels, des justificatifs et des punitions, envoi des courriers etc...)
- Un nombre non négligeable d'élèves qui connaissent des difficultés sociales, familiales, psychiques et/ou scolaires demandant forcément plus de suivi et d'encadrement, (et la présence de l'Assistante Sociale seulement 1 jour par semaine.)
- Des locaux vétustes mal adaptés pour accueillir et surveiller autant d'élèves : notamment une seule cour de récréation opérationnelle sur deux : la seconde cour de récréation est non exploitée car donnant devant le collège, comprenant que des zones enherbées et des arbres, avec interdiction aux élèves d'y accéder. Le CDI est au premier étage, la vie scolaire au rez-de-chaussée. La vie scolaire comprend un bureau vie scolaire, un bureau CPE, une grande salle d'étude (50 places), une petite salle d'étude (15 places), et un foyer aménagé comme une salle de classe (30 places disponibles.). La collaboration CPE-CDI est non-opérationnelle pour l'instant (tout restant à définir.)

II - Assiduité / punitions/ sanctions

Depuis 3 ans, la mise en place du logiciel PRONOTE a permis aux parents d'avoir « en direct » l'accès au dossier « Vie Scolaire » de leur enfant (absences/ retards/ renvois de cours/rapports d'incident/ retenues / avertissements/ blâmes/ exclusions temporaires).

Si cet outil est particulièrement apprécié pour l'intérêt qu'il offre notamment en termes de communication avec les familles et entre les différents membres de la communauté éducative, il reste un outil extrêmement chronophage puisqu'il faut bien que des personnes soient chargées d'enregistrer toutes ces données.

Assiduité : Le taux d'absentéisme du collège est en légère augmentation. Il est passé de 2,52 % l'an dernier à 3,3 % mais cette augmentation ne me semble pas significative car elle s'explique en partie par la présence de quelques élèves très absentéistes et d'une élève absente pour motif médical depuis septembre (le taux est de 2,5 à 3,2 % en 6^{ème} / 5^{ème} et de 3,7% à 3,9% en 4^{ème}/ 3^{ème}). Pour préciser ce chiffre, je dirais qu'environ une centaine d'élèves ont demandé un suivi plus attentif en raison de leurs nombreuses absences et/ou retards.

Il est à noter que 15,5 % des absences restent encore non justifiées par les parents malgré les envois de SMS et de courriers qui sont quotidiens.

Punitions/ Sanctions : Je rappelle que les punitions peuvent être appliquées par tous les personnels du collège alors que les sanctions (avertissement/ blâme / commission éducative et exclusions temporaires) relèvent de la seule autorité du Chef d'établissement ou de son adjoint.

Voici un **tableau récapitulatif du nombre de punitions et sanctions** pour les 3 dernières années :

Effectif scolaire	Exclusions de cours	Rapport d'incident	Retenue	Avertissement du Principal	Blâme	Exclusion temporaire	Commission éducative
Année scolaire 2017/2018 462 élèves	448	362 (dont 84 émanant de la Vie Scolaire*)	301 (dont 124 prononcées par la Vie Scolaire*)	68	19	72	8
1 119 punitions concernent 245 élèves.				167 sanctions concernent 96 élèves			
Année scolaire 2017/2018 447 élèves	323	362 (dont 52 émanant de la Vie Scolaire*)	406 (dont 125 prononcées par la Vie Scolaire*)	57	19	74	5
1 073 punitions concernent 278 élèves.				159 sanctions concernent 88 élèves			
Année scolaire 2018/2019 450 élèves	370	434 (dont 145 émanant de la Vie Scolaire*)	288 (dont 116 prononcées par la Vie Scolaire*)	17	3	58	7
1 093 punitions concernent 238 élèves.				85 sanctions concernent 50 élèves			

*La « Vie scolaire » comprend ici les AED et la CPE

III - Demi-Pension / Casiers

La Demi-pension

Le moment de ½ pension est un moment particulièrement difficile en termes de gestion vie scolaire en raison du nombre très élevé de ½ pensionnaires. Certaines classes ont 1h 10, et d'autres 2h10 comme temps de repas (et donc sans avoir cours). Cette année, le fait de ne plus avoir que 10 minutes (au lieu de 20) pendant lesquelles toutes les classes sont libérées a nettement amélioré la surveillance de la pause méridienne.

Pendant ces 2h 10 →

- 2 AED assurent la cantine (montée des élèves / pointage/ salle)
- 1 AED assure l'accueil au bureau de la « Vie Scolaire ».
- 1 AED assure la surveillance de la « cour haut » et ouvre le portail aux externes
- 1 AED surveille le bas de la cour près des WC et les préaux.

Les assistants d'éducation ont, depuis 2 ans, expérimenté une nouvelle façon de faire monter les élèves au Self : se ranger sous le préau et monter au fur et à mesure des arrivées de chacun en flux continu de 12 à 14 h.

Cette nouvelle façon de procéder a satisfait une grande majorité des élèves (89 % de satisfaits selon une

enquête réalisée il y a 2 ans). Associée à l'informatisation du pointage, elle nous a permis de réduire nettement le temps du service de cantine et d'éviter ainsi les retards en cours de début d'après-midi. Par ailleurs, les élèves n'étant plus appelés par classe ou par niveau, ils apprécient de déjeuner avec les camarades qu'ils souhaitent et de gérer eux-mêmes leur heure de passage en fonction de leurs besoins (aller au CDI ou en étude avant ou après leur repas par exemple) ou en fonction du temps dont ils disposent pour déjeuner. Ce nouveau système offre toutefois un désagrément : certains élèves en profitent pour « doubler » les autres davantage qu'avec un appel des classes au micro.

Les élèves ½ pensionnaires sont encore très nombreux à disposer de 2h10 de « coupure » repas. Ils trouvent le temps long dans la cour lorsqu'il pleut ou qu'il fait froid. L'accueil au CDI n'est possible que de 13h15 à 13h45 (heure de début de cours), l'ouverture d'une salle d'étude par l'assistante pédagogique ne peut se faire que lorsqu'elle est présente (2 jours et demi par semaine), les prêts de ballon de foot ou de basket pour jouer dans la cour sont très appréciés mais ne permettent pas d'occuper suffisamment d'enfants. Nous avons un foyer mais qui est vétuste, aménagé à l'heure actuelle de tables individuelles, et servant d'accueil d'heures d'étude sur la journée et les préaux sont trop exigus (et encombrés par des cartables).

Une réflexion est demandée pour voir comment réorganiser la prise en charge des élèves sur la pause méridienne, en relation avec le CDI (ou pas), pour pouvoir répondre aux besoins des élèves, à leur ennui, et permettre également aux AED d'exercer d'autres missions que la sécurité et l'encadrement (animations de clubs ? foyer plus accueillant ? ouverture salle étude en autonomie ? réflexion sur les EDT des élèves ? dispositif devoirs faits ?)

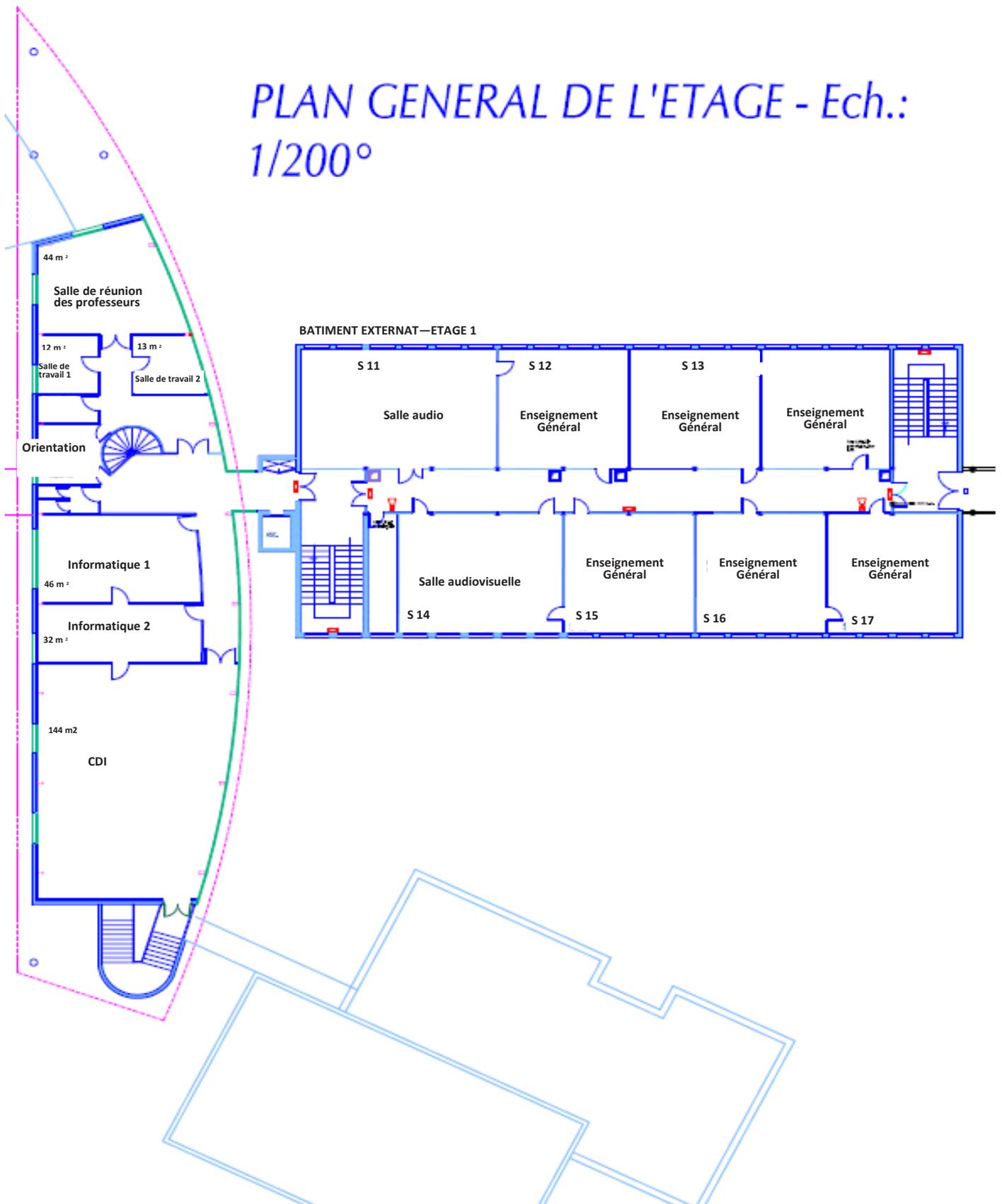
Autre problème rencontré : depuis l'installation en mai 2010 du logiciel TURBO SELF, il était prévu un lien informatique avec le logiciel de gestion des absences (Pronote) permettant ainsi le contrôle des absences non légitimes à la cantine et l'envoi de courriers aux parents. A ce jour, pour des raisons techniques qui m'échappent et malgré nos demandes répétées depuis 4 ans, ceci n'a pas pu encore être mis en place. Si cela peut effectivement être fait l'an prochain, nous pourrions assurer un contrôle plus rigoureux et prévenir les parents si leur enfant n'a pas pris son repas, ce qui me semble absolument indispensable.

Les casiers

Nous disposons de 376 casiers dont 104 ne sont pas utilisables à ce jour. Malgré l'entretien et les réparations régulières assurés par nos collègues agents d'entretien, ces casiers sont très mal respectés par les élèves. L'idéal serait que chaque élève ½ pensionnaire puisse avoir son propre casier réservé pour l'année. On éviterait ainsi les petites « montagnes » de cartables posées dans la cour ou dans les préaux. On éviterait aussi, bien des vols et des dégradations.

Ainsi que je le suggère depuis 4 ans, le collège ne devrait-il pas poursuivre ces acquisitions sur plusieurs années (en fonction du budget disponible pour cela) ou supprimer les casiers au profit de solides étagères ?

PLAN GENERAL DE L'ETAGE - Ech.: 1/200°



Annexe 3 - Bibliographie indicative – session 2023

- Bataille Pascal, Midelet Julia, L'école inclusive : un défi pour l'école : Repères pratiques pour la scolarisation des élèves handicapés, ESF, 2018.
- Balleys Claire, Grandir entre adolescents. A l'école et sur internet. Lausanne, Presse polytechniques et universitaires romandes, coll « le savoir suisse », 2015
- Bernard Pierre-Yves, Le Décrochage scolaire, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2019.
- Berry Vincent, Andlauer Leticia, Jeu vidéo et adolescence, PUL, 2019.
- Brancard Marianne, Cayouette-Remblère Joanne, Sociologie de l'école, Repère la découverte, 2016.
- Buttner Yann, Maurin André, Le droit de la vie scolaire, Dalloz, 2013.
- Carrefours de l'éducation. Le conseiller principal d'éducation entre héritage et nouvelles professionalités. N°49. Juin 2020.
- Catheline Nicole, Souffrances à l'école, A. Michel, 2016.
- Condette Sylvie, Hue Corinne, La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire, CANOPE, 2014.
- Coutouly, Bechtold, Vivre Libres Enseigner par le respect et la liberté d'expression, Ed Hors-Pistes 2021.
- Dagnaud M., *Génération Y : Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Les Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats », 2013.
- Debarbieux Éric, Les Dix Commandements contre la violence à l'école, Odile Jacob, 2008.
- Dehaene Stanislas, Apprendre ! Les talents du cerveau, le défi des machines, Odile JACOB, 2018.
- Delahaye Jean-Paul (coordonné par), Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2016.
- Delahaye Jean-Paul, Weixler Frédérique, Decrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'Ecole, Berger-Levrault, 2017.
- Derouet J-L. (2000). Les inégalités d'éducation : un classique revisité, *Éducation et société*, n° 1
- Dupeyron Jean-François, « La responsabilité éthique des Conseillers Principaux d'Education », *Dossiers des sciences de l'Education*, n°36/20, pp. 167-188
Duru-Bellat M., Van Zanten A. et Farges G. . Sociologie de l'école, 5^e édition. Armand Colin, 2018
- Duru-Bellat Marie et Dubet François, *L'Ecole peut-elle sauver la démocratie ?* Seuil, 2020
- Férouz G. Inégalités scolaires et politiques éducatives : une introduction, in *Economie et statistiques*, No 528-529, 2021
- GARNIER Bruno, DEROUET Jean-Louis, MALET Régis (dir.) *Sociétés inclusives et reconnaissance des diversités. Le nouveau défi des politiques d'éducation*, Presses universitaires de Rennes, 2020
- Galland O., Sociologie de la jeunesse, A. Colin (6^{ème} éd.), 2017.
- Gausse Marie, L'éducation des filles et des garçons : paradoxes et inégalités. Dossier de veille de l'IFÉ, n°112, 2016
- Haut conseil à l'intégration, MEN « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école », La documentation française, 2013
- Heurdière Lydie et Prost Antoine, les politiques de l'éducation en France, documentation française, (2^{ème} édition), 2017.
- Jehel Sophie, Alexandra Saemmer, sous la direction de ; Education critique aux médias et à l'information en contexte numérique. Presses de l'ENSSIB. 2020
- Jellab Aziz, Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui. Éclairage sociologique pour une pédagogie réussie. L'Harmattan. 2017

- Jellab Aziz. L'éducation prioritaire en France. Bilan et devenir d'une politique emblématique. Collection : Enfance éducation et société. L'Harmattan. 2020.
- Jellab Aziz. L'école à l'épreuve des incertitudes : Plaidoyer pour une institution émancipatrice. Coll. Au fil du débat-essais. Ed. Berger Levrault - sept. 2021
- Marsollier C. *sous la direction de*, L'éthique à l'école. Quels enjeux ? Quels défis ? Berger-Levrault. 2019
- Mikailoff Nathalie, L'accompagnement individuel des élèves par le Conseiller Principal d'Education entre éthique et responsabilité, sciences humaines et sociales, 2017
- Miquel Frédéric, *Quand les élèves nous élèvent. De nouvelles voix éducatives*, L'Harmattan, déc. 2020.
- Morin Edgar : « Enseigner à vivre » Actes Sud, 2014
- Obin Jean-Pierre, Daux Chantal, 20 Situations réelles de vie scolaire, Hachette éducation, 2015
- Pache Alain et al. Penser l'avenir de manière créative : un enjeu central de l'éducation en vue du développement durable. Revue française de pédagogie, n° 197. 2016
- Pasquinelli, E., Farina, M., Bedel, A., Casati, R ;. Définir et éduquer l'esprit critique - Juin 2020 ; Rapport produit dans le cadre des travaux du *Work Package 1*.Projet EEC – Éducation à l'esprit critique
- Prairat Eirik, La Sanction en éducation, PUF, Que sais-je ?, 2011.
- Prairat Eirik, Eduquer avec tact, ESF, 2017.
- Rayou Patrick, Van Zanten Agnès (dir.), Les Cent mots de l'éducation, PUF, Coll. Que sais-je ? 2011
- Rey Bernard, Carette Vincent, Defrance Anne, Kahn Sabine, Les compétences à l'école : Apprentissage et évaluation, Bruxelles, De Boeck, 2012.
- Rouyer Véronique, Beaumatin Ania, Fondeville Bruno, *Éducation et citoyenneté. Regards croisés entre chercheurs et praticiens*, De Boeck, 2020.
- Stassin B., (Cyber) harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans, Caen, C&F Editions, coll. « Les enfants du numérique », 2019
- UNESCO. L'éducation en vue des objectifs de développement durable : Objectifs d'apprentissage. 2017
- Weixler Frédérique, *L'orientation scolaire. Paradoxes, mythes et défis*, Éditions Berger-Levrault, collection Au fil du débat-Essais, 2020
- Woycikowska C., Pfander-Meny L., Parcinski M. , Szoc N., Préparer Le Concours de CPE 2020, Hachette éducation, 2019.
- **Les candidats sont également invités à exercer une veille sur les publications, notamment :**
 - Des instances ou services tels que la DEPP, le CSE...
 - Les dossiers thématiques de l'IFE, à signaler par exemple :
 - L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves (n°119 juin 2017)
 - Coéducation : quelle place pour les parents ? (n°98 janvier 2015)
 - Ecouter les élèves dans les différents espaces scolaires. (n°136 décembre 2020)
 - Les rapports du CNESCO
 - Revue de l'association nationale des conseillers principaux d'éducation (ANCPE)
 - Revue de l'AFAE, voir certains dossiers thématiques.
 - Revue française de pédagogie (par exemple celle sur l'internat de 2014)